

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 8.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 21 FEVRIER 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME cette année un magnifique

PORTRAIT DE
SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dûs, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centimes additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous empressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS IMPORTANT !

Bon nombre de nos abonnés, oubliant que M. Geo. E. Desbarats a laissé notre établissement il y a plus d'un an, continuent de lui adresser des lettres qui nous sont destinées. Cette erreur de leur part est cause de retards qui leur sont aussi préjudiciables qu'à nous. Nous prions donc ceux qui nous écrivent au sujet de *L'Opinion Publique*, du *Canadian Illustrated News*, du *Mechanics' Magazine* ou pour toute autre affaire, de vouloir bien adresser leurs lettres comme suit : "A la Compagnie Burland-Desbarats, Montréal."

SOMMAIRE

Echos de la capitale, par Delta.—Notre histoire, par Delta.—La chambre, par L.-O. David.—Jurisprudence.—Pie IX.—Le jeu de dames.—Bibliographie : *Histoire de Pie IX, sa vie et sa mort*.—Errata.—Nos gravures : La première danse ; Andrinople ; Mariage du roi Alphonse ; Mort de Victor-Emmanuel.—Faits divers.—Le miracle du 16 septembre 1877 (suite).—Miramar (suite).—Recettes utiles.—Revue de la semaine.—Prix du marché de détail de Montréal.—Les échecs.

GRAVURES : Cérémonie de la demande en mariage de la princesse Mercedes, par un envoyé du roi Alphonse ; Victor-Emmanuel recevant les derniers sacrements de la main de son chapelain, le chanoine Anzino ; Le grand portique du palais du Quirinal ; Le Corso dans l'après-midi du 9 janvier ; Le grand escalier du Quirinal durant l'exposition des restes du roi ; Andrinople : Le siège des négociations de la paix ; Osman Pacha recevant un bouquet à son arrivée à Bucharest ; La première danse.

ÉCHOS DE LA CAPITALE

OTTAWA, 12 février 1878.

L'adresse a été présentée dans les deux Chambres par deux Canadiens-français : par M. de St. Georges dans les Communes, et par l'hon. R. Thibaudeau au Sénat.

Ils ont fait tous deux une bonne impression sur la Chambre.

M. Thibaudeau s'est exprimé en anglais dans un langage élégant. C'est un bon début. M. de St. Georges, qui manie bien le sarcasme, a lancé plusieurs bons traits.

M. Charlton a fait, en secondant l'adresse, un discours remarquable.

Sir John prit la parole après lui et commença la dissection du discours du trône, de l'adresse et des discours des orateurs ministériels. Il fut, comme de coutume, spirituel et sarcastique, et devint virulent lorsqu'il aborda les questions du tarif et d'O'Donoghue. Il reprocha au gouvernement de ne rien faire pour diminuer la crise financière, et d'avoir voulu influencer le vote d'un certain nombre d'électeurs en accordant l'amnistie à O'Donoghue, dans l'élection de Québec-Est.

M. Mackenzie répondit assez froidement, mais à propos ; il dit que dès le mois de septembre dernier, près de trois mois avant l'élection de Québec-Est, le gouvernement avait fait des démarches auprès du gouvernement impérial pour qu'une amnistie complète fût accordée à O'Donoghue.

Puis vint M. Masson, flamberge au vent, agressif, provocateur, souple et vigoureux en même temps. On aime toujours à l'entendre, lors même qu'on ne l'approuve pas ; car il anime la discussion, excite les combattants, engage la bataille sur toute la ligne.

M. Masson est toujours le chevalier du moyen-âge, que rien n'arrête et n'effraie, courant tête baissée sur l'ennemi et s'occupant plus des coups qu'il donne que de ceux qu'il reçoit ; bruyant, faisant ré-

sonner ses armes, sonnant la charge, défiant l'ennemi et forçant à se battre les plus indolents.

Il énumère les victoires remportées par le parti conservateur depuis les dernières élections ; dit qu'il se fait une grande réaction dans la province de Québec en faveur de ce parti, et que cette réaction est due à la mauvaise impression produite par la disparition des chefs du parti libéral, qui s'empressent, à peine arrivés, de se placer ; par l'abandon de leurs principes et la répudiation de leurs promesses relativement aux questions d'amnistie, de protection et de pureté politique.

M. Laurier se lève pour répondre. On sent qu'il va faire un bon discours ; il est animé, tranchant, et aborde immédiatement le vif de la question. Il dénie aux conservateurs le droit de parler d'amnistie, après avoir refusé de remplir les promesses qu'ils avaient faites et les avoir niées même, dans le moment où des aveux francs et complets auraient sauvé les Métis. M. Masson ayant dit qu'en 1837, nos pères avaient agi autrement que les libéraux d'aujourd'hui ; qu'ils auraient refusé, eux, toute amnistie qui n'aurait pas été complète, M. Laurier répond que si les patriotes de 37 revenaient sur la terre, ils seraient avec les libéraux sur cette question, et réprocheraient la manière dont les conservateurs avaient traité les Métis. Il démontra que les patriotes de 37 avaient, comme les libéraux d'aujourd'hui, pris le moins, ne pouvant avoir le plus, et accepté une amnistie graduelle.

Puis il aborda la question religieuse que M. Masson avait soulevée en quelques mots. Il dit que le parti libéral devait enfin rencontrer ses adversaires face à face sur cette question, devant la Chambre. Il affirma qu'il était prêt à répéter ce qu'il avait dit et à déclarer que c'est en soulevant le sentiment religieux de la population du Bas-Canada contre les libéraux, en faisant croire qu'ils étaient des infidèles, que les conservateurs avaient cherché à les détruire.

Il cita des extraits du *Canadien* et du *Nouveau-Monde* pour établir ses assertions.

Il eut d'heureuses réparties, des mouvements d'éloquence ; il n'a jamais parlé avec autant de chaleur devant la Chambre, et on ne peut dire que son discours n'était pas improvisé.

Il n'y a pas de doute que s'il avait eu plus de temps pour y penser, il aurait pu mettre plus de vigueur dans certaines parties de son argumentation. Mais quel talent il faut pour improviser dans un aussi beau langage, pour rester si maître de sa parole dans le feu de l'inspiration !

M. Langevin répondit à M. Laurier que le parti conservateur n'introduisait pas la religion dans les luttes politiques, qu'il s'en gardait bien, fidèle en cela à la manière d'agir de M. Cartier.

M. Taschereau dit que M. Langevin avait mauvaise grâce à tenir ce langage devant la Chambre, après le jugement de la Cour Suprême, et il affirma que même après cette décision, lorsqu'il retourna se faire élire à Charlevoix, on avait continué la lutte religieuse, et il cita, à l'appui de son assertion, une circulaire dans laquelle on disait que le jugement de la Cour Suprême était une attaque contre les évêques et le pape lui-même.

M. Desjardins dit que les libéraux avaient essayé, pendant quelque temps, d'avoir le clergé avec eux.

M. Bourbeau dit quelques mots pour corroborer certaines assertions de M. Masson, et l'hon. M. Laflamme prit la parole. Il traita la question d'amnistie, cita l'opinion de Sir Georges Cartier, qui avait déclaré que Riel était un meurtrier et qu'il devait subir un procès, non-seulement pour haute trahison, mais encore pour meurtre. Il reprocha énergiquement à MM. Masson et Desjardins de nier et réprocher devant la Chambre ce qu'ils font devant le peuple et dans leur presse.

Le fond de son discours était solide, l'argumentation serrée.

M. Mousseau ayant proposé l'ajournement, prit la parole, le lendemain, à trois heures, et s'efforça de mettre les libéraux en contradiction avec eux-mêmes, relativement à la question religieuse et à la protection. Il affirma que les libéraux avaient cherché à avoir l'appui du clergé en 1872 et 1873, aborda rapidement toutes les questions débattues, et fit, comme de coutume, un discours substantiel.

Il parla d'une circulaire qu'on avait répandue dans la division-est de Montréal, en 1872, et dans laquelle on disait que M. Jetté était le candidat de l'évêque de Montréal.

M. Mousseau ne prononce pas bien l'anglais, mais il l'apprend de jour en jour et le parle assez facilement.

M. Jetté lui répond que le clergé, mécontent de la conduite du parti conservateur au sujet de la question des écoles, avait soutenu ce parti avec moins d'ardeur qu'autrefois, en 1872, mais que la lutte religieuse avait bientôt recommencé plus forte que jamais.

Faisant allusion à la circulaire mentionnée par M. Mousseau, il dit que deux jours après qu'elle eût été publiée, il déclara publiquement qu'il n'était pas le candidat de l'évêque de Montréal, confirmant par là l'assertion faite par la *Minerve* que M. Cartier était le candidat de Monseigneur de Montréal. Les conservateurs, dit-il, vantent leur modération actuelle, mais on connaît bien ce qui les modère à l'heure qu'il est.

M. Jetté n'a pu, en anglais, développer ses idées comme il aurait pu le faire, mais il a prouvé qu'il devrait prendre souvent la parole.

M. Jetté, à qui la concision, la précision et la délicatesse du caractère et de l'esprit nuisent sur un husting, serait à sa place à la Chambre comme au barreau, s'il le voulait.

M. Huntington se leva après lui, et prenant à partie M. Mousseau et en général les orateurs de l'opposition, fit contre eux une charge à fond de train. Il fut éloquent, incisif, agréable comme toujours.

Enfin parut le Dr Tupper, l'Achille de l'opposition, qui produisit parmi les députés anglais le même effet que M. Masson parmi les membres français. Il récapitula tout ce qu'il avait déjà dit contre le gouvernement, et fit retentir, pendant près de trois heures, sa voix puissante. Il entassa accusation sur accusation, frappa à droite et à gauche et se jeta à corps perdu sur le nouveau député de la milice, M. Jones.

On se demandait comment M. Jones allait pouvoir sortir de cette avalanche de paroles et de dénonciations. Ce n'est pas un orateur ordinaire que le Dr Tupper ; il parle avec tant de force qu'il effraie ceux qu'il ne convainc pas.

M. Jones parut mal à l'aise d'abord,

mais il s'anima en parlant, son esprit se dilata, sa voix devint plus puissante, son argumentation plus serrée, les applaudissements augmentèrent sa vigueur; il fit tant et si bien qu'il se rendit complètement maître de la Chambre.

Il fit l'histoire du Dr Tupper, porta contre lui des accusations sérieuses et chercha à démontrer qu'il ne lui appartenait pas de parler d'honnêteté politique.

Samedi matin, 16.

Le débat sur l'adresse vient de finir à quatre heures et demie du matin. Les députés du Bas-Canada qui y ont pris la parole depuis avant-hier soir, sont : MM. Méthot, Roy, Pouliot et Béchard en français, et MM. Caron, Fréchette et Blanchet en anglais. Le discours de M. Fréchette, qui a lu les paroles prononcées, dit-on, par M. Thibault dans le comté de Digby, a envenimé la discussion.

Le Dr Blanchet lui a répondu dans un langage virulent, et on a échangé de part et d'autre des horions.

Toutefois, la discussion n'a pas fait de tort aux députés de la province de Québec, qui ont montré que, même dans une langue qui n'est pas la leur, ils savent se mettre au niveau de leurs confrères des autres provinces.

Il est malheureux qu'on n'ait pas plus d'hommes en état de consacrer la plus grande partie de leur temps et de leurs facultés intellectuelles aux questions politiques; il est facile de voir que, des deux côtés, les études sérieuses, la méditation, la connaissance même des faits ordinaires de notre politique et des besoins du temps, manquent.

Presque tous nos représentants sont des avocats, des médecins ou des notaires qui ne donnent à la politique que des moments arrachés avec peine aux occupations qui les font vivre et soutiennent leurs familles.

On constate aussi avec peine que l'usage de la langue française, à Ottawa, n'est plus qu'une formalité, une déférence qui seront bientôt considérées comme un fardeau. C'était le résultat inévitable et prévu de la Confédération.

Nous avons le droit de parler français devant les Chambres comme devant la Cour Suprême; seulement, si nous le parlons, nous ne sommes pas compris.

Or, qui aime à parler pour n'être pas compris?

Il faut se résigner, sans doute, et se bien convaincre qu'il est inutile de venir à Ottawa, si on ne parle pas l'anglais. Avis à la jeunesse, à ceux surtout qui ont des aspirations, de l'ambition.

DELTA.

NOTRE HISTOIRE

Nous avons vu, récemment, dans les journaux anglais, un article, signé du secrétaire de la Société Historique du Wisconsin, qui signale l'étude faite par M. Benjamin Sulte sur la vie de Jean Nicolet, comme la plus complète et la plus satisfaisante qui soit connue. La date du voyage de Nicolet dans la région du Wisconsin avait fort intrigué les historiens; la Société Historique désirait voir régler cette question, qui est le point de départ de l'histoire du pays au-delà des lacs. Après les documents soumis par M. Sulte, il ne reste aucun doute: le voyage a eu lieu du mois de juillet 1634 à l'automne de 1635.

Après tant d'écrivains qui ont parlé des premiers voyages au Mississippi, il semblerait que Nicolet eut dû avoir sa place dans quelques dictionnaires historiques. On ne le trouve nulle part.

Le compte-rendu de la dernière session du Congrès des Américanistes, tenu à Luxembourg, contient le passage suivant, emprunté aux *Mélanges* de M. Sulte: "Une chose bien étrange, c'est que le nom de Jean Nicolet ne se trouve dans aucune biographie. Mais s'il est oublié dans sa patrie (en France), il ne l'est pas au lieu de ses exploits (au Canada). Son souvenir se conserve aux Trois-Rivières par son nom donné à une rivière, à des

chutes, à un lac, à un village, à une ville et à un comté."

* *

Nous avons lu dans *L'Opinion Publique*, il y a quelques années, un autre article de M. Sulte sur Médard Chouart, qui fut l'homme le plus remarquable de son temps pour les voyages à la Baie-d'Hudson. La célèbre compagnie de la Baie-d'Hudson peut être considérée comme son œuvre. On le fit chevalier de l'ordre de la Jarretière. Sa famille et lui-même demeureraient aux Trois-Rivières, qui était par excellence le nid des voyageurs.

* *

Dans une conférence donnée à Ottawa l'automne dernier, devant la Société Historique, M. John Langton a exposé les travaux commencés par M. Margry et terminés par M. l'abbé Tanguay et M. Sulte sur la famille La Vérendrye, qui a découvert Manitoba et les plaines au-delà jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, élevé une série de forts jusqu'aux sources de la Saskatchewan, entre autres le fort Rouge, aujourd'hui fort Garry, ou mieux, ville de Winnipeg. Les La Vérendrye étaient enfants des Trois-Rivières.

* *

Les vies de Jean Nicolet (1618-1642), de Médard Chouart (1645-1680), de Nicolas Perrot (1672-1720) et des La Vérendrye (1700-1745), tous explorateurs émérites, tous habitants des Trois-Rivières, couvrent, on le voit, cinq quarts de siècle de notre histoire.

M. Sulte nous promet "Nicolas Perrot," qui va compléter la série. Si on y ajoute quelques articles déjà publiés par le même auteur et qui entrent dans ce cadre, on fera un volume fort intéressant qui sera aussi français que canadien.

* *

Comme le disait M. le grand-vicaire Langevin, on ne pourra plus parler de l'histoire des Trois-Rivières sans penser à M. Sulte. Voici un passage d'une lettre récente de M. Rameau adressée à ce dernier et qui montre sur quoi portent une partie de ses travaux:

... J'ai reçu la première livraison de votre *Histoire des Trois-Rivières* qui m'intéresse beaucoup. Je crois entrevoir là quelques données sur un point qui éveillait depuis longtemps ma curiosité:

Je sais très-bien, par les savants travaux de M. Faillon, comment s'est formé le premier noyau de la colonie française dans le district de Montréal. C'est une colonie à la fois féodale et religieuse, très-analogue à celle des Puritains. Je sais bien aussi comment s'est formé le noyau de Québec, par une émigration du Perche—c'est une colonie purement féodale. Mais je me demandais si les autres ordres religieux, qui avaient reçu des concessions territoriales, plus ou moins importantes, n'avaient pas opéré, sous une forme quelconque, dans le même sens que les Sulpiciens de Montréal, recrutant en France des familles de cultivateurs pour les implanter comme tenanciers censitaires sur leurs seigneuries.

Or, il me semble résulter de divers détails mis au jour par vous, que les Jésuites aux Trois-Rivières avaient fait quelque chose de semblable—et même il me semble entrevoir que c'est la Normandie qui aurait fourni les éléments primitifs de cette colonisation, au moins pour une forte partie.

C'est un sujet qu'il serait curieux d'approfondir, tant dans les actes des paroisses que dans ceux des notaires. Peut-être aussi les archives des communautés religieuses fourniraient-elles de précieux détails sur la manière dont se sont peuplés, défrichés, organisés leurs fiefs dans le début. C'est un point de vue que je vous signale et qui pourrait donner matière à des études aussi curieuses qu'utiles.

La réponse ne s'est pas fait attendre:

... Vous êtes le premier qui ait pris l'éveil de cette manière en lisant ce que j'ai publié sur l'histoire des Trois-Rivières, mais cela ne me surprend pas venant de vous. Oui, vous avez raison, il y a lieu de se demander d'où venaient les fondateurs des trois grands districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal, par quelle influence ils s'y sont établis, sous quel régime ils y ont vécu.

L'histoire s'écrit maintenant à la légère. Elle repose le plus souvent sur des données incomplètes et des suppositions. Ayant voulu me rendre compte de la question que vous me posez, j'ai eu un travail énorme à faire, depuis plusieurs années, pour me mettre en état d'y répondre, et je n'ai pas encore tout-à-fait terminé mes recherches. J'y vois assez clair, cependant, pour constater que le premier noyau trifluvien

(1633-1663) est venu de la Normandie dans la plus grande proportion, et qu'il a été attiré par des influences laïques, presque uniquement. Je publierai mes notes établissant ces deux faits. Pour le moment, disons que les premiers noms d'habitants connus dans ce lieu sont Normands (1633-1636). En 1636, Godefroy y amena les LeNeuf, et on vit ces deux familles, ainsi que Hertel, tous Normands, se faire accorder des seigneuries autour du fort, de manière à posséder la majeure partie du sol: dans les limites actuelles de la haute et basse ville, la Banlieue, dans le cap de la Madeleine, au sud du fleuve. M. de Repentigny, qui n'habitait pas les Trois-Rivières, était parent des LeNeuf: il eut la seigneurie de Bécancour. Ces personnages recrutèrent dans leur pays, en Normandie, pour coloniser leurs terres.

Il est vrai que LeNeuf du Hérisson alla à Paris chercher quelques individus, comme le notaire Ameau; M. Boucher attira aussi, par ses liens de famille, des gens étrangers à la Normandie; les Jésuites ont peut-être fait venir quelques colons pour leurs terres de la Commune et du Cap, mais le manquement des affaires locales resta principalement aux mains des Normands, et le groupe de ceux-ci fut de beaucoup le plus nombreux jusque vers 1663, où l'on commença à envoyer de France au Canada, "par autorité," comme nous disons, de nombreuses recrues que l'on distribuait en bloc à Montréal, aux Trois-Rivières et à Québec. A cette époque, il y avait trente ans que la ville était fondée; l'organisation du gouvernement dit des Trois-Rivières était complète; les seigneuries dans cette étendue étaient presque toutes concédées.

Ma brochure publiée en 1870, qui se termine à l'année 1636, peut vous avoir mis sous l'impression que les Jésuites furent pour une part notable dans le choix des colons trifluviens. Il n'en fut pas ainsi. Avant que les RR. PP. eussent concédé des terres aux Trois-Rivières, les Normands y avaient pris racine à la faveur de la traite des pelleteries, et, après cela, d'année en année, on voit les Pères se plaindre de n'avoir que un, deux ou trois hommes en ce lieu pour cultiver, tandis que les Normands augmentaient leur nombre comme je l'ai dit.

Voilà ce que je crois pouvoir établir, preuves en mains; je suis arrêté en ce moment par des lacunes qui se combleront et qui, en tous cas, ne changeront pas grand'chose à l'ensemble du tableau.

* *

Avant de terminer, je ferai une observation: Ces travaux, qui semblent si arides, ne sont qu'un jeu pour celui qui s'y livre d'après une bonne méthode. Il est vrai que c'est un jeu de patience; car les renseignements ne viennent pas d'eux-mêmes trouver l'historien, il faut leur donner la chasse, et c'est là principalement que la sagacité est de rigueur. Suivre certains indices et arriver au fait, ou, de déduction en déduction, se diriger en ligne droite sur un document "introuvé"—cela ressemble aux opérations de la police secrète. Nous donnerons, dans quelque temps, le récit d'un procès du siècle dernier, dont les pièces ont été retrouvées d'une manière fort curieuse.

DELTA.

LA CHAMBRE

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur le personnel et le service de la Chambre fédérale.

Le chef ex-officio de la Chambre est l'Orateur. Il est le pivot autour duquel tout tourne et s'agit; ministres et députés reconnaissent sa suprématie, et la milice officielle se courbe sous son sceptre. Il est chez lui à la Chambre, il s'y installe avec femme et enfants, reçoit beaucoup, donne des bals et des dîners, et dépense, durant les sessions s'il est tant soit peu libéral, la moitié de son salaire qui est de \$4,000, plus \$1,000 pour son indemnité parlementaire. Il est assisté, dans l'administration du service de la Chambre, par une commission composée de quatre ministres, sans laquelle il ne peut faire aucune nomination permanente, dépenser aucune somme d'argent.

L'Orateur actuel est l'hon. M. Anglin, représentant du comté de Gloucester. Il est Irlandais, catholique ardent, journaliste distingué, et joint à de brillantes facultés littéraires et oratoires, l'expérience et le sens des choses pratiques.

Après lui vient le Greffier de la Chambre, qui l'assiste dans les détails de l'administration, et porte, de fait, la responsabilité du service de la Chambre. Il siège à la tête de la table de la Chambre, entre deux assistants. Il est le dépositaire officiel des papiers et documents parlementaires, certifie toutes les procédures de la

Chambre et les bills qui lui sont soumis, etc.

Le Greffier actuel est M. Alfred Patrick, qui est dans le service de la Chambre depuis cinquante ans. Il est arrivé graduellement à la haute position qu'il occupe depuis la mort du regretté et populaire M. Lindsay. C'est un homme d'un zèle et d'une activité remarquables. Son salaire est de \$3,400.

Ses deux assistants sont MM. Bourinot et Piché, dont les fonctions consistent à lire les titres des bills et tous les papiers, motions, documents soumis à la Chambre, à prendre note et garder minute des procédures de la Chambre siégeant en comité général.

M. Bourinot est né à la Nouvelle-Ecosse; il est fils de l'hon. M. Bourinot, sénateur. C'est un homme d'étude et de talent, un journaliste dont les écrits, dans divers journaux scientifiques et littéraires, ont été fort appréciés en Europe et aux Etats-Unis comme au Canada. Une grimace éternelle, causée, dit-on, par son lorgnon, lui donne un air ahuri qui n'est peut-être pas parlementaire, mais convient assez à la position.

M. Piché est bien connu. Ancien député, avocat remarquable, tribun populaire, il a fait beaucoup de bruit dans son temps, et avait le droit d'espérer aux situations politiques ou judiciaires les plus élevées. Il n'est pas ce qu'il voudrait être. Est-ce sa faute ou celle des circonstances?

M. Piché a \$2,100 de salaire, et M. Bourinot \$1,800.

Après M. Patrick, j'aurais dû placer le comptable de la Chambre, M. Hartnev, qui compte aujourd'hui quarante-huit années de service dans la Chambre.

En 1838, il était employé de l'Assemblée Législative du Haut-Canada. Son salaire est de \$2,800. Inutile de définir ses fonctions, son titre le indique suffisamment; il les remplit avec talent et succès.

Le chef du département des lois est M. Wickstead, qui est dans sa cinquantième année de vie officielle. C'est, de tous les officiers de la Chambre, celui qui a les fonctions les plus importantes et les plus délicates. Tous les bills lui passent par les mains, et ne peuvent devenir loi sans qu'il les ait examinés, corrigés, pour en faire disparaître toutes les irrégularités, incorrections, etc.

M. Wickstead a toujours été considéré comme l'un des meilleurs juriconsultes du pays.

De ce département dépendent les bureaux de traduction anglais et français. Les traducteurs anglais sont aussi bien payés et n'ont pas la moitié ni le tiers autant d'ouvrage que les traducteurs français, dont l'emploi demande une instruction et des connaissances peu ordinaires. On n'a pas d'idée de la somme d'ouvrage qui se fait dans ce département, et qui augmente tous les ans.

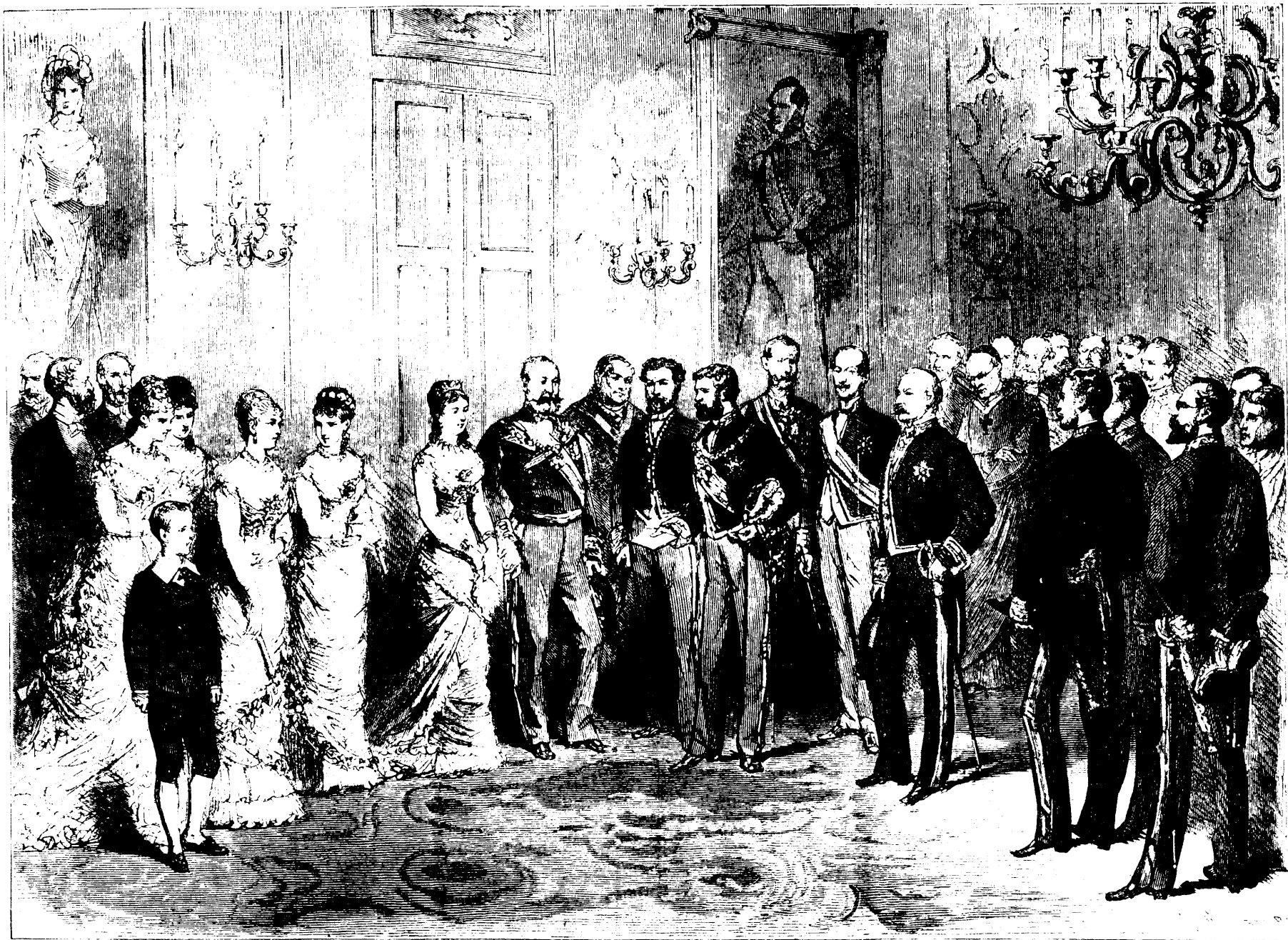
Qu'on songe un instant à tous les statuts, documents de la session, rapports des ministres qu'il faut traduire, et on se convaincra qu'il n'y a pas un département où il faut autant de travail et d'instruction.

On a toujours remarqué et on remarque encore dans ce département plusieurs de nos écrivains les plus distingués. Citons au hasard Gérin-Lajoie, Fréchette, Royal, DeCelles, Sulte, Tassé, P. Lemay, Blain de Saint-Aubin, Genand, Achille Fréchette, J. Langelier et défunt M. Dorion, qui était le chef de ce département quand il est mort.

M. Toussaint G. Coursolles est chef de ce bureau depuis la mort de M. Dorion. Il sortit du *Pays* pour entrer dans le service de la Chambre en 1852. Il est aussi assistant-greffier en loi de la Chambre. Sa capacité est trop connue pour qu'il soit besoin de la constater.

Après lui vient M. J.-F. Gingras, qui s'est fait lui-même, a été correspondant du *Pays* autrefois, a fait des lectures, un drame, et a mérité, à cause de son rigorisme grammatical, le titre de Bescherelle qu'on lui donne dans le bureau. Il est la terreur des néophytes du bureau, et fait une guerre à mort aux locutions vicieuses.

Puis viennent Tassé, Genand et Achille



CÉRÉMONIE DE LA DEMANDE EN MARIAGE DE LA PRINCESSE MERCEDES, PAR UN ENVOYÉ DU ROI ALPHONSE



VICTOR-EMMANUEL RECEVANT LES DERNIERS SACREMENTS DE LA MAIN DE SON CHAPELAIN, LE CHANOINE ANZINO

Fréchette, dont les talents et les œuvres sont bien connues, et, depuis quelque mois, M. Laframboise.

M. Quéry est le correcteur d'épreuves du bureau; il a forte besogne et s'en acquitte bien.

Les salaires des traducteurs varient depuis \$2,000, que retire le chef, jusqu'à \$1,200.

Pendant la session, on est obligé d'employer des traducteurs surnuméraires à raison de \$4 par jour.

Revenons à la manière dont l'ouvrage se fait pendant la session.

Les notes des procédures et votes de la Chambre prises et certifiées par le Greffier, sont soumises au Greffier des votes et déclarations, qui les prépare, les arrange, les rédige et en fait le procès-verbal du jour, que les députés trouveront sur leurs pupitres, le lendemain.

M. Poetter occupe cet emploi, qui demande beaucoup de soin; il est assisté par M. Bowles, un officier des plus laborieux et des plus capables de la Chambre. Lorsque le procès-verbal est rédigé en anglais, il passe entre les mains du traducteur-en-chef français du journal, qui le traduit en français. C'est souvent une rude besogne. Pourtant, ce n'est pas tout ce qu'il a à faire. Il y a les ordres du jour, ou, si l'on veut, le programme de la séance du lendemain à préparer et à traduire. C'est M. McGillivray qui prépare ces ordres du jour, quand la séance est finie. Il part généralement, avec M. Bowles, une heure après que la séance est finie, vers deux ou trois heures; et, lorsqu'ils sont partis, le traducteur-en-chef (votre serviteur) en a pour une heure encore à traduire, souvent deux heures.

L'emploi qu'avait M. Fannings n'est pas une sinécure durant le service, ni même après, depuis surtout qu'on a jugé à propos d'augmenter considérablement la besogne.

Le matin, on délivre aux députés des copies en anglais et en français du procès-verbal de la séance de la veille, et des ordres du jour ou du programme de la séance du jour.

Un département important encore est celui de tous les comités. M. J.-P. Leprohon, avocat, frère du Dr Leprohon, de Montréal, est chef de ce département. Il est aussi secrétaire privé de l'Orateur. Il y a déjà trente ans qu'il est dans le service; c'est un des officiers les plus anciens et les plus distingués de la Chambre.

M. Panet est greffier des bills privés; il appartient à la remarquable et ancienne famille des Panet. L.-O. DAVID.

(A suivre.)

JURISPRUDENCE

La Cour de cassation, dans son audience du 21 janvier, a rendu un jugement en matière d'opérations de Bourse. Elle a reconnu un caractère régulier et commercial aux spéculations à primes aussi bien qu'aux affaires fermes à terme.

Gare aux spéculateurs indélicats! Voici le résumé de l'arrêt:

Les marchés à terme et à prime, bien que devant se résoudre par de simples différences, ne constituent pas nécessairement des opérations de jeu; les tribunaux décident souverainement si de telles opérations doivent être considérées comme sérieuses ou ne sont qu'un jeu.

L'exception de jeu, opposée par le client à l'agent de change qui a fait l'opération, peut être légalement rejetée par la déclaration des juges—que s'il y a eu volonté de jouer de la part du client, il n'est pas établi que cette volonté ait été connue de l'agent de change—quel que soit, d'ailleurs, le caractère même du marché.

Bien qu'à raison des conditions du contrat, l'acheteur ait la faculté de donner suite à son marché, ou d'y renoncer moyennant l'abandon de la prime, cette restriction apportée à l'exécution du marché ne saurait constituer une condition protestative de nature à vicier la convention.

Ainsi jugé, au rapport de M. le conseiller Mantellier, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Godelle.

Ainsi, petit à petit, avec le progrès des lumières et des mœurs, la jurisprudence, à défaut de l'intervention du législateur, vient corriger et amender les mauvaises lois, les lois favorables aux fripons.—Figaro.

PIE IX

Pie IX (Jean-Marie, comte de Mastai-Ferretti), est né à Sinigaglia, le 13 mai 1792. Il fut, en 1815, sur le point d'entrer dans les gardes mobiles; mais la faiblesse de sa santé le détourna de l'état militaire. Il choisit la carrière ecclésiastique. Après de fortes études au collège de Volterra, il fut ordonné prêtre et envoyé en mission au Chili en 1823. A son retour, en 1827, il fut nommé chanoine et chargé de la direction de l'hospice apostolique de Saint-Michel.

Le pape Léon XII reconnut son zèle en lui donnant, en 1827, l'archevêché de Spolète; Grégoire XVI le nomma évêque d'Imola, en 1832, et cardinal en 1840. Sa charité connue, sa haute raison, son caractère conciliant, attirèrent sur lui les regards quand il s'agit de nommer un successeur à Grégoire XVI (juin 1846), et son élection causa une grande satisfaction au peuple romain.

Les premières mesures du nouveau pontificat rallièrent en sa faveur les plus mal disposés; il renvoya sa garde de Suisses, et se décida à accorder aux condamnés politiques une amnistie générale sans condition.

L'enthousiasme des Romains à cette époque lui prodigua les plus vives démonstrations de reconnaissance.

Le 8 août, Pie IX choisit pour cardinal d'Etat le cardinal Gizzi, à qui son libéralisme faisait pardonner un peu d'irrésolution; il changea les cardinaux des légations, soumit le clergé à l'impôt, nomma une commission de juristes pour la réforme du code romain, et diminua sensiblement les dépenses de la cour.

Le contre-coup de ces réformes se fit sentir dans toute l'Italie, et même à l'étranger. Les souverains italiens s'efforcèrent de suivre le pape dans cette voie de progrès; les chefs républicains, Montanelli, Balbo, Ricciardi et Mazzini lui-même, adhérèrent aux premières sympathies qu'inspira une telle conduite.

Cependant, de sourds mécontentements ne tardèrent pas à se manifester. On accusa les lenteurs que mettait Pie IX à organiser les tribunaux, à armer la garde nationale, à donner quelques garanties politiques. Pendant les mois d'avril et de mai 1847, il s'occupa de régler la liberté de la presse, et élabora le projet d'une consulte d'Etat, ou assemblée des notables. Une vaste union douanière qu'il méditait entre le Saint-Siège, la Toscane et la Sardaigne, n'aboutit point.

Plusieurs mesures également salutaires rencontrèrent des obstacles invincibles dans les anciens préjugés, et l'obstination routinière des fonctionnaires. La popularité du pape commença à décliner. Son manifeste ou *motu proprio* du 12 juillet, excita des démonstrations bruyantes, où l'enthousiasme ressemblait à une menace.

A la suite d'un arrêt qui défendait ces démonstrations tumultueuses et des combinaisons rétrogrades, qui déterminèrent l'armement de la garde civique, le cardinal Gizzi donna sa démission, accusant le chef du pouvoir de faiblesse et de mobilité. Il fut remplacé par un de ses parents, le cardinal Ferretti.

Pie IX se trouvait déjà en présence d'une nouvelle complication, la guerre étrangère qu'il eût bien voulu conjurer.

Ni son peuple ni les Autrichiens ne lui permirent; le premier, cédant à cette passion de l'indépendance nationale, qui avait tant de fois vainement agité l'Italie, prétendit forcer la main du pape; mais ce furent les autres qui prirent l'offensive en occupant Ferrare.

Le nouveau ministre adressa une protestation énergique à l'Autriche, qui retira ses troupes. Libre de ce côté, il organisa le conseil et le sénat municipal à Rome, conclut avec la Toscane et la Sardaigne cette union douanière qui avait manqué une première fois, et s'occupa de déterminer les attributions de la consulte d'Etat. Elle se réunit en novembre sous la présidence du cardinal Antonelli; mais le pape établit qu'elle n'avait d'autre droit que l'initiative. Elle demanda la liberté de la presse, la ligue italienne, l'émancipation des Juifs, l'éloignement des Jésuites. Pie IX, sans céder directement à ces exigences, constitua du moins son ministère d'après le système français, et y admit un certain nombre de laïques. L'influence resta tout entière aux conseillers conservateurs de Grégoire XVI, et, de jour en jour, la confiance réciproque diminuait entre les Romains et le Pontife. Le parti modéré libéral, perdant toute son autorité, céda la place aux chefs révolutionnaires. Ceux-ci, excités par le succès de la révolution dans les autres Etats de l'Italie, encouragés par la révolution française de février, par la démission du cardinal Ferretti, réclamèrent une constitution, qui fut promise et promulguée le 14 mars 1848, sous le ministère du cardinal Antonelli. Elle faisait une large part au pouvoir ecclésiastique, et n'ouvrait les emplois qu'aux catholiques. Elle soumettait la presse à une censure sévère, et prêtait sur beaucoup de points à des interprétations arbitraires.

Toutefois, c'était une constitution, et le peuple en fut content. Bientôt, Pie IX dut encore céder sur la question de la guerre, et prendre part au mouvement d'indépendance qui avait déjà entraîné contre l'Autriche Venise et Milan. Il confia une armée de 17,000 hommes au général Durando, qui se dirigea vers le Pô, avec ordre de ne combattre qu'à la dernière extrémité. "Durando ne m'inquiète pas," disait Pie IX. Il combattit pourtant, et fut aussitôt désavoué par le pape; les ministres donnèrent leur démission.

L'agitation terrible que les chefs populaires Cicerovaccio, Sterbini et autres, excitèrent à Rome, pour protester contre cette conduite, déterminait le pape à prendre pour ministre le philosophe libéral Mamiani, et à écrire à l'empereur d'Autriche pour lui conseiller une renonciation volontaire à ses provinces d'Italie. Sur son refus, la guerre fut définitivement résolue, et Durando ouvertement autorisé. Mais le pape ne cessait de faire à son nouveau ministère une opposition qui ne pouvait toujours rester secrète. Cette méintelligence empêcha Mamiani de lire son programme aux Chambres réunies en juin; jamais gouvernement constitutionnel ne parut moins comprendre son essence et ses lois. Mamiani finit par tomber, sans avoir pu établir solidement, selon ses vues, la grande alliance nationale des divers Etats de la Péninsule.

Quelques réformes administratives demeurèrent comme les seuls résultats de son ministère.

Le Pape nomma, pour le remplacer, un cabinet provisoire, sous la présidence de M. Edouard Fabri, qui, à son tour, céda la place à M. Pellegrino Rossi. Cet homme d'Etat, ancien exilé, professeur de droit en France, ami intime de M. Guizot et des principaux doctrinaires, entreprit de faire régner dans Rome révolutionnaire le gouvernement constitutionnel. Dans ce but, il affecta de se tenir en dehors des partis.

Le résultat de cette politique fut de le rendre en deux mois l'homme le plus impopulaire de toute l'Italie. Le 15 novembre, l'infortuné fut assassiné sur les marches de la Chambre des députés. Une émeute éclata le lendemain, et imposa au Pape le ministère Mamiani, Galetti, Sterbini. C'est alors que Pie IX se déterminait à quitter Rome et à demander asile au roi de Naples, Ferdinand II. Retiré à Gaète, il nomma deux fois, pour administrer en son nom, une commission exécutive qui refusa de gouverner en son absence, et il repoussa toutes les invitations qui lui furent faites de rentrer dans Rome. Quelque temps après, il protesta contre le gouvernement provisoire établi par la Chambre. Mamiani donna sa démission, et la Chambre elle-même se déclara dissoute en convoquant le peuple au suffrage universel pour l'élection d'une Constituante. Cette assemblée nouvelle se réunit à Rome, le 6 février 1849, et prononça, à la majorité de 143 voix contre 11, la déchéance du Pape, avec garantie de son indépendance spirituelle, et proclama, comme forme du gouvernement romain, la république démocratique. Un comité exécutif, composé de trois membres, fut établi, et le ministère modifié dans le sens républicain. Le Pape répondit à ces actes de vigueur en faisant demander par le cardinal Antonelli le secours des quatre grandes puissances catholiques, la France, l'Autriche, l'Espagne et le Royaume de Naples. Cependant, Mazzini, arrive à Rome, et nommé triumvir, faisait célébrer les cérémonies religieuses, en l'absence du Pape, par l'aumônier d'un régiment, avec une pompe encore plus solennelle que de coutume.

Le Pape n'hésita plus devant une restauration par le moyen des armes étrangères. En vain l'ambassadeur français, M. d'Harcourt, négocia-t-il sa réconciliation avec le parti constitutionnel romain; Mamiani et ses amis se déclarèrent impuissants à le rétablir. C'est alors que la France envoya une armée, afin de prévenir du moins l'Autriche, qui, selon l'expression du général Lamoricière, aurait fait à Rome une contre-révolution complète. L'intervention du diplomate français, M. de Lesseps, au milieu de la lutte, ne put empêcher le bombardement et la prise de Rome. La nouvelle constitution venait d'être promulguée par l'Assemblée, lorsque le général Oudinot entra dans la ville. La réaction commença.

Le Pape, au lieu de rentrer immédiatement à Rome, y envoya d'abord trois commissaires, les cardinaux Della Genga, Vannicelli et Altieri, qui reprurent possession du pouvoir en son nom....

Sur ces entrefaites, la lettre fameuse du président de la république au colonel Edgar Ney, vint à propos rappeler au Pape le caractère et les conditions de l'intervention française; amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral. Le Pape sembla se rendre à ces avertissements, promit dans un *motu proprio*, du 19 novembre, une amnistie presque complète, ainsi qu'une réorganisation administrative et judiciaire, et rendra à Rome, le 4 avril 1850....

Dans l'état nouveau des choses, le conseil d'Etat fut composé de prêtres et de laïques; mais ces derniers n'eurent jamais une influence proportionnée à leur nombre.

Le gouvernement presque entier appartenait au ministre secrétaire d'Etat. Les municipes, que leur organisation présente fait rétrograder au-delà de 1816, étaient gouvernés par une magistrature spéciale nommée par le Pape, et des conseillers municipaux, élus par diverses catégories d'électeurs.

Les années 1859 et 1860 ont été particulièrement funestes à l'autorité temporelle du Pape. Au milieu du grand ébranlement causé dans toute l'Italie par la guerre entre le Piémont, soutenu par la France et l'Autriche, Pie IX se vit assurer d'abord le maintien et la consolidation de son pouvoir par le programme même de l'intervention française. L'empereur fit plus: à Villafranca, il établit les bases d'une confédération italienne dont le Pape devait avoir la présidence honorifique. Mais les événements marchèrent dans un autre sens.

Obéissant au même mouvement d'affranchissement que les duchés de Toscane, de Parme et Modène, les légations se soulevèrent, se rangèrent, pendant la guerre, sous l'administration

provisoire du Piémont, témoignèrent ensuite par un double vote, à peu près unanime, de leur volonté de faire partie de la monarchie sarde, et, malgré toutes les représentations de la diplomatie, firent accepter leur annexion par le roi Victor-Emmanuel. Plus récemment, Pie IX confia en vain la défense du pouvoir temporel au général Lamoricière.

L'armée papale, presque toute composée d'étrangers, fut anéantie à Castel-Fidardo. Ancône, où le général s'était jeté, fut prise, et tout le territoire des Etats Romains, à l'exception de Rome, de Civita-Vecchia et de quelques petites places occupées par l'armée française, fut envahi par les troupes du Piémont.

Un nouveau vote d'annexion vint encore confondre dans la monarchie sarde la presque totalité de l'antique patrimoine de Saint-Pierre (5 nov. 1867).

Depuis cette époque, les rapports du Saint-Siège avec le gouvernement français, son protecteur à Rome, furent de plus en plus tendus. Les dissentiments intimes des deux cabinets se révélèrent par des allocutions, des réponses, des lettres et des notes diplomatiques, qui reçurent une plus ou moins grande publicité.

Enfin, la convention du 15 septembre 1864, entre l'empereur des Français et le roi d'Italie, vint fixer un terme à l'occupation de Rome par les troupes françaises, et promettre solennellement d'abandonner, au bout de deux ans, le pouvoir temporel du Pape à ses propres forces.

On a regardé comme la réponse à cette convention, la fameuse encyclique du 8 décembre suivant, véritable déclaration de guerre de la papauté contre les principes de 1789, proclamés par le gouvernement français.

Ici s'arrête le biographe Vachereau, auquel nous empruntons tout ce qui précède. On remarquera que Pie IX y est considéré plutôt comme souverain temporel que comme pape.

Les notes nous manquent pour donner un résumé tant soit peu substantiel des grands actes religieux qui se sont accomplis sous son souffle inspirateur, en l'immortalisant.

C'est lui qui proclama le dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge; c'est lui encore qui convoqua, il n'y a que quelques années, le concile œcuménique qui proclama le dogme de l'infailibilité du Pape, dogme comportant la plus solennelle affirmation de la divinité de Jésus-Christ et de son Eglise.

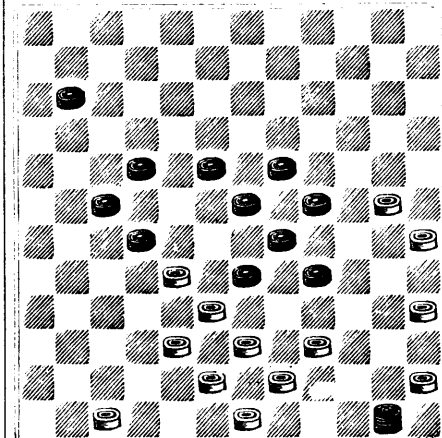
Pie IX a été 50 ans évêque et pape pendant 32 ans. Aucun de ses prédécesseurs n'avait régné aussi longtemps sur la chaire de Pierre.

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 113

NOIRS



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 111

Les Blancs jouent de		Les Noirs jouent de	
27	22	15	43
46	65	28	15
33	26	43	21
13	8	1	14
54	48	41	54
51	46	40	51
39	34	21	40
65	20	54	13
7*	69 et gagnent		

Solutions justes du Problème No. 111

- Sainte-Cunégonde: Alex. Lacaille.
- Montréal:—P. A. Sicard et Félix Black.
- Village Lauzon, Lévis:—N. Samson.
- Holyoke, Mass:—John Gadbois.
- North Brookfield, Mass.—D. Panz.
- Québec:—N. Langlois, J. Lemieux.

A M. Félix Black, Montréal.—Dans la solution du problème No. 108, il reste cinq pions noirs, deux pions blancs et une dame. La dame blanche tient en échec trois pions noirs, et les deux pions blancs ont le coup sur les noirs, de sorte qu'il n'y a aucune possibilité pour les noirs d'annuler la partie.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Pie IX, sa vie et sa mort, 1 vol. in-18 de 52 pages, franco par la poste, 10 cents.—Montréal: J. B. ROLLAND ET FILS, Libraires-Éditeurs, 12 et 14, rue Saint-Vincent.

Nous avons reçu un opuscule qui a pour titre: *Histoire de Pie IX, sa Vie et sa Mort*, que a maison J. B. Rolland et Fils vient de publier. C'est une vraie édition de propagande, contenant une courte notice biographique de Pie IX jusqu'à son élection au Souverain Pontificat, le récit détaillé de son élection, le 16 juin 1846, et enfin le détail, année par année, de tous les actes du Souverain-Pontife pendant les 32 années de son règne.

Nous offrons nos félicitations aux éditeurs pour l'heureuse idée qu'ils ont eue, et leur souhaitons tout le succès possible.

ERRATA

Dans la dernière critique de Saint-Julien, il s'est glissé quelques erreurs typographiques que nous aimons à corriger. A la fin du 6e alinéa, au lieu de: "C'est un caméléon," le lecteur doit lire: "C'est un caméléon littéraire." Au commencement du 7e alinéa, au lieu de: "l'auteur littéraire," il faut lire: "l'auteur" tout court. Un peu plus loin, au lieu de "graves éclats de rire," il faut lire: "gros éclats de rire."

NOS GRAVURES

LA PREMIÈRE DANSE

La jeune mère enseigne la danse à sa fille pour la première fois. Sans doute, elle lui a déjà appris des choses plus utiles. Le grand-père ne refuse pas son concours à cette leçon maternelle, et il joue du violon avec un sourire mélancolique. Peut-être se rappelle-t-il sa première danse il y a cinquante ans.

ANDRINOPLÉ

Orestéa chez les Grecs, dans la suite Adrianopolis, *Edirneh* en turc, Adrianople en anglais, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), au confluent de la Maritza (autrefois l'Hebrus), de la Tondya et de l'Arde, à 45 lieues au nord-ouest de Constantinople, fut fondée par l'empereur Adrien. La ville tomba au pouvoir des Turcs en 1361, et elle fut le siège de l'empire des Sultans depuis 1366 jusqu'en 1453, époque où ils transférèrent leur résidence à Constantinople. Environ 100,000 habitants, dont le tiers de Grecs et de Bulgares placés sous l'autorité d'un archevêque, et possédant dix églises.

En l'an 378, les Goths y défirent l'empereur Valens, et en 551, les Slaves y vainquirent les Byzantins. Les Russes et les Turcs y signèrent, en 1829, un traité par lequel les Turcs ont cédé à la Russie les bouches du Danube, la plus grande partie du pachalik d'Akaltika, avec plusieurs autres provinces.

MARIAGE DU ROI ALPHONSE

Au commencement de décembre dernier le roi Alphonse fit connaître à ses ministres son intention d'épouser la fille du duc de Montpensier, la princesse Mercédès. Le 6, le duc de Sexto, son chambellan, arrivait à Séville pour demander la main de la princesse. La gravure représente la "Chambre Blanche" du palais de San Felmo, où l'ambassadeur remit au duc de Montpensier la dépêche royale. A la droite du duc de Sexto, qui porte à la main la lettre de son maître, se tient Senor Raphael Esquivel, chambellan du duc. Un peu en arrière, se trouve le vénérable archevêque de Séville. Près de ce dernier, on voit le duc de Montpensier, appuyé sur sa cane, et ayant à sa droite la duchesse son épouse, et leurs trois enfants: Christine, l'aînée; Mercédès, la royale fiancée, et le jeune don Antonio.

MORT DE VICTOR-EMMANUEL

Voici quelques détails sur les derniers moments de Victor-Emmanuel. Vers midi, l'état du malade ne laissant plus d'espoir, le cardinal Anzino, chapelain de Sa Majesté, fut mandé auprès du roi, et lui administra le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction, en présence du prince Humbert, de la princesse Marguerite, de tous les

grands de l'Etat, du baron de Nicotera et du baron de Haymerle, ambassadeur d'Autriche.

Cette scène, profondément touchante, émut jusqu'aux larmes tous les spectateurs. Le roi, qui, depuis le matin, était demeuré sur sa chaise, fut obligé de se recoucher. Ses médecins lui firent respirer un peu d'oxygène, et le roi parut recouvrer toute son énergie.

Plusieurs fois il fit signe à ceux qui l'entouraient de ne plus pleurer; et, comme si cet effort l'eût épuisé, il détourna la tête, porta la main à sa moustache par un mouvement qui lui était habituel, puis il poussa un long soupir. Ce fut le dernier. Autour du lit mortuaire se groupaient les principaux officiers de l'Etat et les membres de la famille royale.

FAITS DIVERS

—Arcade Décelles, écrivain, a été élu maire de la ville de Saint-Jean, le 9 courant, par acclamation.

—La filature de M. Landry, de Napierreville, a été incendiée vendredi dernier. M. Landry a acheté un engin neuf après que sa filature a été détruite l'automne dernier, et celui-ci vient d'avoir le même sort après quelques semaines d'usage seulement.

Il n'y a aucune assurance sur la bâtisse.

—La compagnie transatlantique française annonce qu'elle fera un service spécial en France, pendant le cours de l'Exposition de Paris. Elle a pris des arrangements avec un des premiers hôteliers de Paris, en vertu desquels on pourra faire le voyage de New-York à Paris et retour (y compris un mois de pension), pour le prix de \$365 en or. Pour deux personnes, le prix sera de \$655 en or.

PATATES.—La *Basse-Cour*, journal agricole français, rapporte que la science a découvert que les germes provenant de la partie supérieure de la patate sont de beaucoup supérieurs, et qu'il est avantageux de ne semer que cette partie de la patate et de servir le reste aux animaux.

—Sait-on quel est le chiffre total de la dette publique de la France? Ce chiffre s'élève à 23 milliards 403 millions!

Après la dette française, viennent, par ordre d'importance, celle de l'Angleterre, qui est de 19 milliards 600 millions; puis celle de l'Espagne, qui atteint 10 milliards 243 millions; celle de l'Italie, 9 milliards 883 millions; la Russie, 9 milliards 445 millions; l'Autriche, 6 milliards 810 millions; et la Turquie, 4 milliards 928 millions.

La Belgique doit 942 millions; la Suisse ne doit que 31 millions.

LOCATION DU CHEMIN DE FER DU NORD.—Les offres faites au gouvernement pour le loyer du chemin de fer de Québec, Montréal, Outaouais et Occidental, ont été examinées, samedi soir, le 9 courant. On dit que M. A. P. Macdonald a offert \$280,000 par année pour tout le chemin. M. Miller et M. McGreevey ont offert, paraît-il, environ 20 pour cent; M. V. Smith 22½ pour cent, et l'hon. M. Mitchell 25 pour cent. Les meilleures offres s'élèvent à environ deux et quatre-vingtièmes pour cent sur le coût du chemin.

UN CONSEIL PAR JOUR.—Nous sommes en hiver; le pavé est glissant, le bitume plus perfide encore. Chaque jour, cent chevaux s'abattent dans nos rues. On veut les relever, mais ils se heurtent sur la voiture que la vitesse acquise a entraînée au-dessus d'eux. On veut faire reculer la voiture, on ne le peut à cause des harnais qui la retiennent. Il faut déshabiller le cheval, et ce n'est pas chose facile; surtout s'il est couché sur le flanc, les courroies qui l'attachent au brancard sont sous lui, et on passe un quart-d'heure à les défaire. Quand le brancard est engagé sous l'animal, c'est pis encore.

Pourquoi les brancards ne sont-ils pas retenus simplement par un écrou facile à dévisser? En dix secondes on les détacherait de la voiture, ainsi que les traits, et le cheval tout habillé, mais libre de ses mouvements, se relèverait sans peine. Pour le ratteler et repartir, dix autres secondes suffiraient.

DUELS.—Le *Times* de Philadelphie donne les détails d'une rencontre qui a eu lieu, il y a quelque temps, entre deux courtiers d'Augusta (Georgie), MM. C. Tilley et Georges Radcliffe. Le duel a eu lieu au revolver, à dix pas de distance, en présence d'une trentaine de spectateurs. Les combattants ont déployé un sang-froid extraordinaire. Radcliffe a arraché soigneusement une touffe d'herbe, qui se trouvait à la place qui lui avait été désignée, et Tilley a roulé et allumé une cigarette. Au commandement de feu, ils ont tiré simultanément, et, la fumée dissipée, on a vu les adversaires debout, immobiles à leurs places respectives, attendant un second commandement. Personne ne supposait que l'un ou l'autre eût été touché, mais les témoins, connaissant leur bravoure, ont cru devoir s'assurer du fait avant de donner suite au combat. Au

moment où le témoin de Tilley arrivait à lui, il a subitement penché la tête sur l'épaule, son bras droit étendu est tombé inerte à son côté, et il s'est affaissé mort sur le sol. Au même instant, Radcliffe tombait brusquement à la renverse. Il est mort le surlendemain.

—A la suite d'une petite querelle entre deux prospecteurs associés, Blair et Jack Braslan, dans un cabaret de Bodie (Californie), Braslan, qui était ivre, a proposé de vider le différend dans la rue, et Blair, ivre aussi, a accepté avec empressement. Ils se sont placés à sept ou huit pas de distance, et ont déchargé rapidement l'un sur l'autre les six coups de leurs revolvers respectifs. Ensuite, tout sanglants, ils sont allés chercher de nouvelles armes, Blair chez un voisin de ses amis, Braslan dans le cabaret d'où ils venaient de sortir. Moins d'une minute après, Blair, muni d'un autre pistolet, rejoignait Braslan dans le cabaret, et lui envoyait une balle dans l'abdomen. Braslan a expiré presque aussitôt, et Blair, épuisé par la perte de son sang, a été porté dans sa cabine, où l'on a reconnu qu'il avait quatre balles dans le corps.

—Arrêtons-nous un instant devant les dalles de la Morgue.

Quand la honte tue, elle est morale.

Il y a quelque temps, on a porté dans la lugubre antichambre de la fosse commune, un cadavre que les mariniers venaient de retirer du canal Saint-Martin, devant le No. 86 du quai de Jemmapes, à Paris. Ce cadavre était celui d'une jeune femme, ayant de dix-huit à vingt ans.

Comme cela se fait toujours en pareil cas, M. de Buschère, commissaire de police, a été chargé d'examiner si la mort était le résultat d'un suicide ou d'un crime.

D'un crime? non. Le cadavre ne portait aucune trace de meurtre. Des boucles en or pendaient encore aux oreilles. Trois bagues de prix étaient aussi aux doigts.

Mais, il y a quinze jours, une jeune fille quittait ses parents en leur laissant ce simple mot: "Ma vie me fait honte. Je vais me tuer."

Et ce cadavre en putréfaction était couvert d'oripeaux de courtisane, bas de soie, bottines talonnées de cuivre, toilette aux couleurs voyantes. Ah! nous comprenons bien qu'il y ait des femmes qui préfèrent le canal au ruisseau!

LÉTHARGIE.—On lit dans le *Peuple Lyonnais*:

"Il y a quelques semaines, devait avoir lieu les obsèques d'un habitant de La Villette. Le cercueil était déjà descendu dans la rue, et on se disposait à le placer sur le brancard, quand les assistants entendirent des gémissements plaintifs et étouffés.

"Etonnés, épouvantés déjà, ils se regardèrent et prêtèrent une oreille plus attentive. Plus de doute, c'est du cercueil que partent les gémissements.

"On ouvre, et le prétendu mort, échappé, par l'effet du plus grand des hasards, au plus horrible des dangers, celui d'être enterré vivant, pousse un profond soupir de soulagement, en s'écriant: "Oh! mon Dieu! enfin je respire!"

"Inutile de peindre l'émotion produite dans la foule des assistants à ce dénoûment imprévu."

AVANTAGE DE DONNER BEAUCOUP D'EAU AUX VACHES.—D'après de nombreuses expériences,

il a été constaté que, donner beaucoup d'eau aux vaches à lait, est non-seulement essentiel pour les entretenir en état de bonne santé, comme pour tous les autres animaux, mais contribue aussi grandement à augmenter la qualité du lait, principalement en hiver, quand les vaches ne peuvent elles-mêmes boire à la rivière. Lorsque l'on donne à la vache beaucoup d'eau, la quantité de lait augmente de plusieurs pintes par jour sans affecter matériellement la qualité; le lait obtenu est proportionné à la quantité d'eau que la vache aura bue. Les vaches soumise à une nourriture sèche, et ne donnant que neuf à douze pintes de lait par jour, donneront de douze à quatorze pintes de lait, si on leur donne cinq à six gallons d'eau par jour. En mêlant un peu de sel à leur fourrage, on les excite à boire davantage. Le lait ainsi obtenu est de bonne qualité et produit de bon beurre, d'après le témoignage de plusieurs chimistes qui en ont fait l'analyse.

—Le rapport annuel du gouvernement des Indes, sur la destruction des animaux féroces, donne les renseignements suivants:

"En 1876, 21,000 personnes et 48,000 têtes de bétail ont été tuées par les animaux féroces et les serpents venimeux; d'un autre côté, 22,357 fauves et 270,185 serpents ont été détruits.

"En 1877, 19,273 personnes et 54,830 têtes de bétail ont péri, alors qu'on a détruit 212,371 serpents et 23,273 fauves. A Madras, Bengale et autres provinces du nord-ouest, à l'exception des provinces du centre, où les morts ont augmenté de 617 en 1875, et 1,098 en 1876, le nombre des personnes tuées a été de beaucoup moindre."

Le rapport donne le tableau suivant pour 1876:

52 personnes ont été tuées par les éléphants, 156 par des léopards, 917 par des tigres, 193 par des ours, 887 par des loups, 43 par des hyènes, 143 par divers animaux, et 15,946 par des serpents.

Les têtes de bétail enlevées par les fauves se partagent comme suit:

3 par des éléphants, 13,216 par des tigres, 10,363 par des léopards, 410 par des ours, 12,448 par des loups, 2,039 par des hyènes, 4,573 par divers animaux, et 6,488 par des serpents.

Le nombre d'animaux féroces détruits dans l'année se divise en quatre: éléphants, 1693; tigres, 3,768; divers, 8,053, et 221,371 serpents.

—M. Napoléon Brunet, cultivateur, de Sainte-Geneviève, a, vendredi dernier, entaillé deux érables, et elles ont donné deux seaux d'eau, avec laquelle il a fait deux livres de sucre. Le soir, au souper, la famille invita les amis pour manger du sucre fait le 8 février 1878.

—Les pèlerins qui se proposent de visiter, pendant la prochaine belle saison, le sanctuaire vénéré de la Bonne Sainte-Anne de Beaupré, apprendront sans doute avec plaisir qu'une grande amélioration est en voie de se réaliser dans le cours du printemps. Le quai ou débarcadère auprès de l'église, qui, les années précédentes, offrait l'inconvénient de ne se laisser atteindre qu'à marée haute, sera, à partir du 15 juin prochain, accessible à toute heure de la marée. Le propriétaire de ce quai est décidé à le prolonger en eau profonde: tous les procédés préliminaires auprès des autorités sont déjà pris; le bois et la pierre sont rendus sur place, et les travaux doivent commencer dans quelques semaines. Une garde solide sera placée de chaque côté du quai pour la sûreté des piétons. Le prix sera comme par le passé, de dix centins, aller et retour. On dit aussi qu'un bateau fera le trajet régulier, entre Québec et Sainte-Anne, tous les jours, pendant la belle saison.

—Nous trouvons, dans un journal américain, les détails vraiment horribles qui suivent sur certains faits mentionnés il y a quelque temps. En lisant cela, on se croirait transporté aux siècles de la plus hideuse barbarie. Qu'on en juge:

On affirme, de bonne source, que la législature de Trenton, New-York, va être appelée à faire une enquête à propos des accusations portées contre les directeurs de la prison d'Etat, pour la manière inhumaine dont ils traitaient les prisonniers. C'est qu'au moyen des informations fournies par le docteur de la prison, W. L. Phillips, qu'on a pu connaître dans tous leurs détails les tortures infligées aux détenus, car les fonctionnaires de la prison ne s'en vantaient pas au dehors.

Voici la liste des punitions terribles:

1o. L'emploi d'un baillon en forme de talon de botte, instrument faisant beaucoup souffrir.

2o. Le "Paddle," avec lequel on frappe à nu le corps du délinquant; les souffrances sont intenses.

3o. Le "Stretcher": les pieds de l'homme sont attachés au sol; il a les mains attachées et tirées le plus possible par une corde fixée au plafond; de cinq à vingt minutes suffisent pour que le patient perde connaissance.

4o. On verse de l'alcool sur le dos du détenu et l'on y met le feu. Un jour, un prisonnier fut brûlé deux fois de suite, et tiré par le stretcher à deux reprises.

5o. La douche, qui consiste à lancer un puissant jet d'eau froide au moyen d'un tuyau sur le corps du patient; cela produit une douleur qui peut rendre fou.

A LA MÉMOIRE DU PAPE.—En dépit d'une masse de protestations, le maire de New-York, M. Ely, a fait hisser les pavillons sur tous les édifices de la ville, par respect pour la mémoire du Souverain-Pontife.

—La Chambre des Communes du Canada compte 206 membres. Il y a 11 journalistes, 15 cultivateurs, 6 fabricants, 11 docteurs-médecins, 3 présidents de compagnie d'assurances, 2 constructeurs de navires, 10 marchands de bois, 8 propriétaires de moulins, 4 ingénieurs civils, 2 entrepreneurs, 1 brasseur, 1 inspecteur d'écoles, 1 banquier, 55 avocats, 56 marchands et 17 rentiers.

LOUP-MARIN.—Depuis quelques semaines, un superbe loup-marin attirait l'attention d'un grand nombre d'amis accourus pour examiner de plus près l'animal, qui, en venant respirer à la surface de l'onde, excitait leur excessive curiosité. Plusieurs chasseurs, rivalisant d'habileté, s'étaient transportés sur les lieux, voulant à tout prix mettre un terme aux jours de l'animal. Mais l'honneur d'une telle entreprise devait échoir au célèbre chasseur canadien, M. Pierre Péloquin, noblement secondé par M. Charles Hart, si bien connu par nos concitoyens. Nos deux habiles chasseurs firent feu ensemble et atteignirent l'animal qui, en se débattant, reparut une seconde fois à la surface, et fut accueilli par une balle lancée par M. Pierre Péloquin, qui le laissa pour mort. Le courant, si fort à cet endroit, ne permit pas aux deux champions de recueillir le cadavre de leur victime, qui roula sous la glace, emporté par l'impétuosité des eaux.—*Gazette de Sorel*.

On ne permet à la petite Jeanne de donner ses joujoux aux enfants pauvres que lorsqu'ils sont un peu détériorés.

—Comment, lui dit sa maman, tu as déjà cassé ta belle poupée?

—Oui, elle est tombée sur le marbre.

—Mais on pourrait peut-être la raccommoder?

—Oh! non, maman, s'écrie vivement l'enfant, les bras sont cassés; elle n'est plus bonne qu'à donner à la petite mendicante du Parc Monceau.

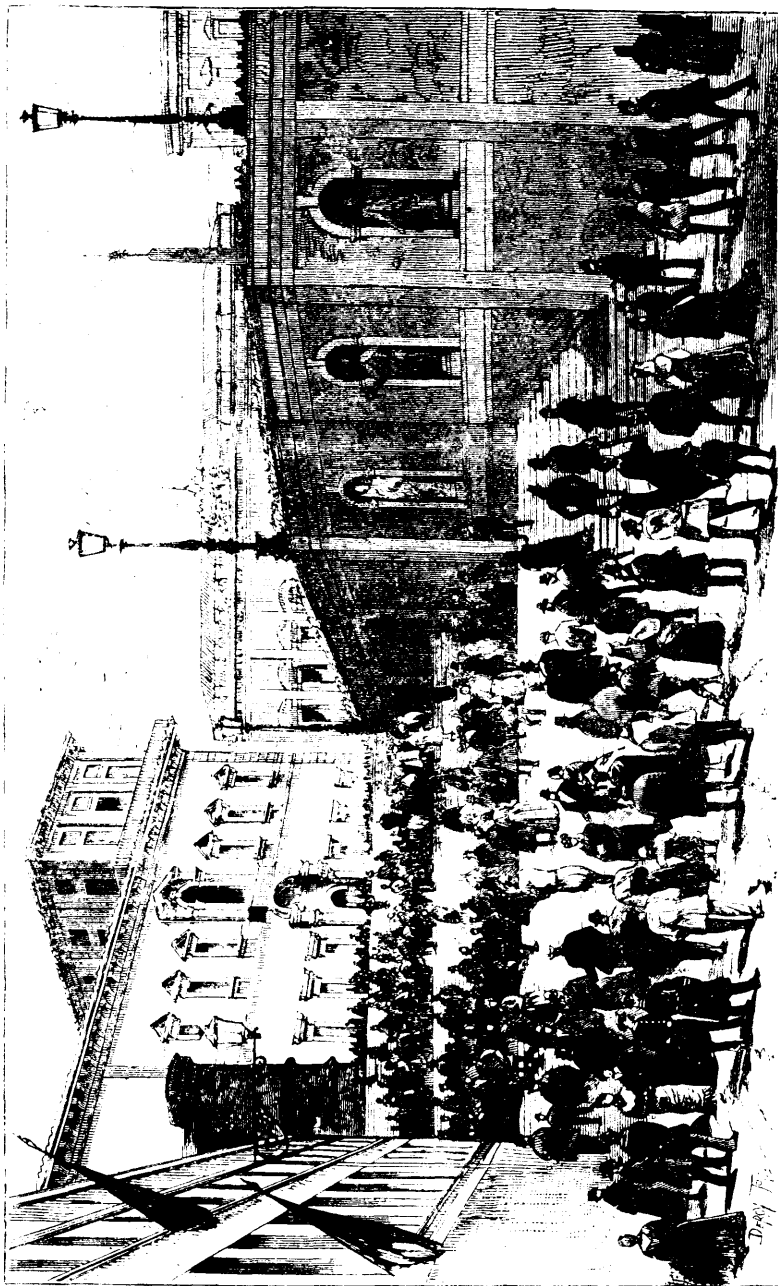
On se dirige vers le parc, où la bonne, chargée de la poupée, la remet à la mendicante.

Alors Mlle Jeanne, glissant furtivement un petit paquet dans la main de l'enfant:

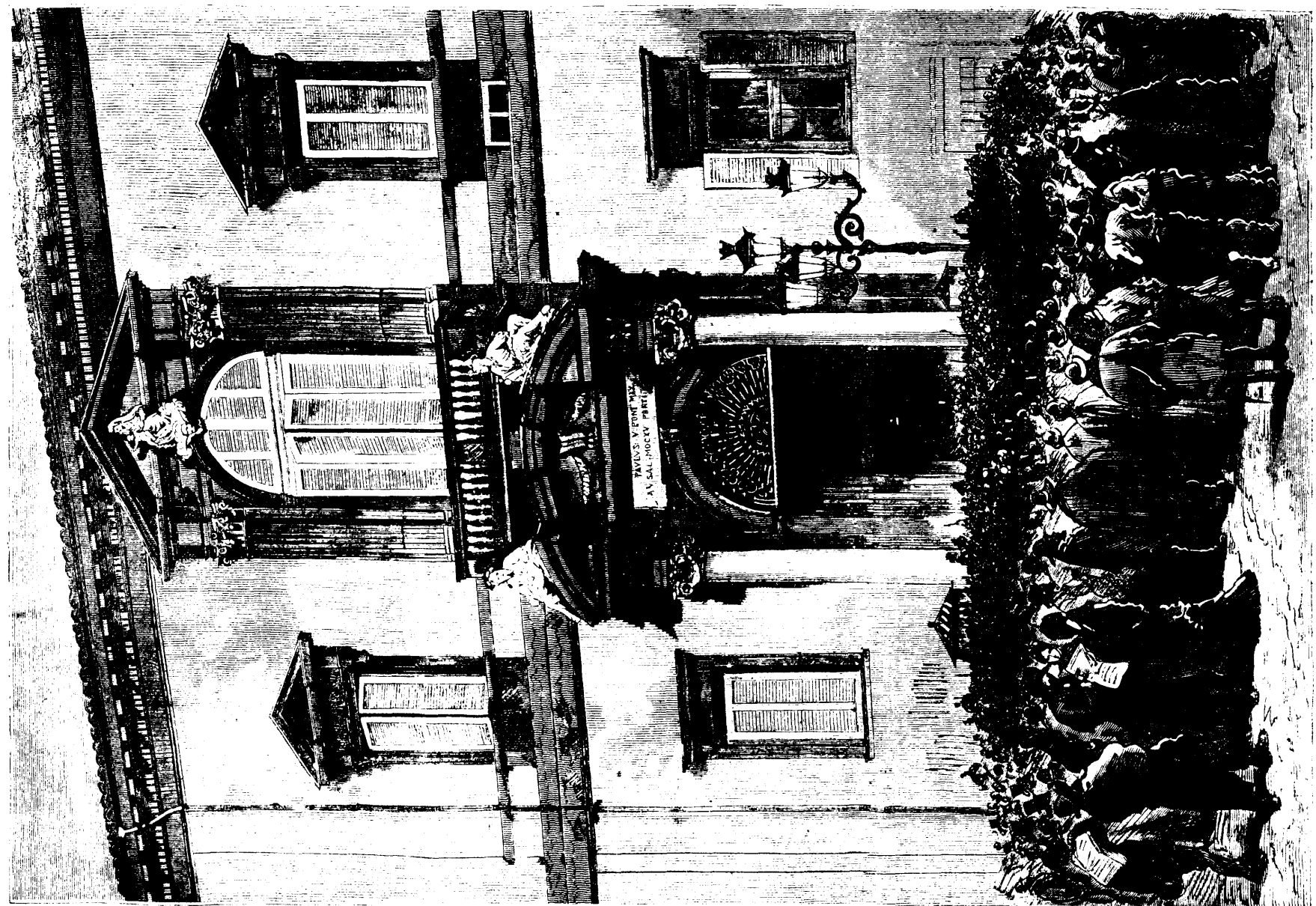
—Tiens, lui dit-elle à l'oreille, voilà les bras... ils ne sont que dévissés!



LE CORSO DANS L'APRES-MIDI DU 9 JANVIER

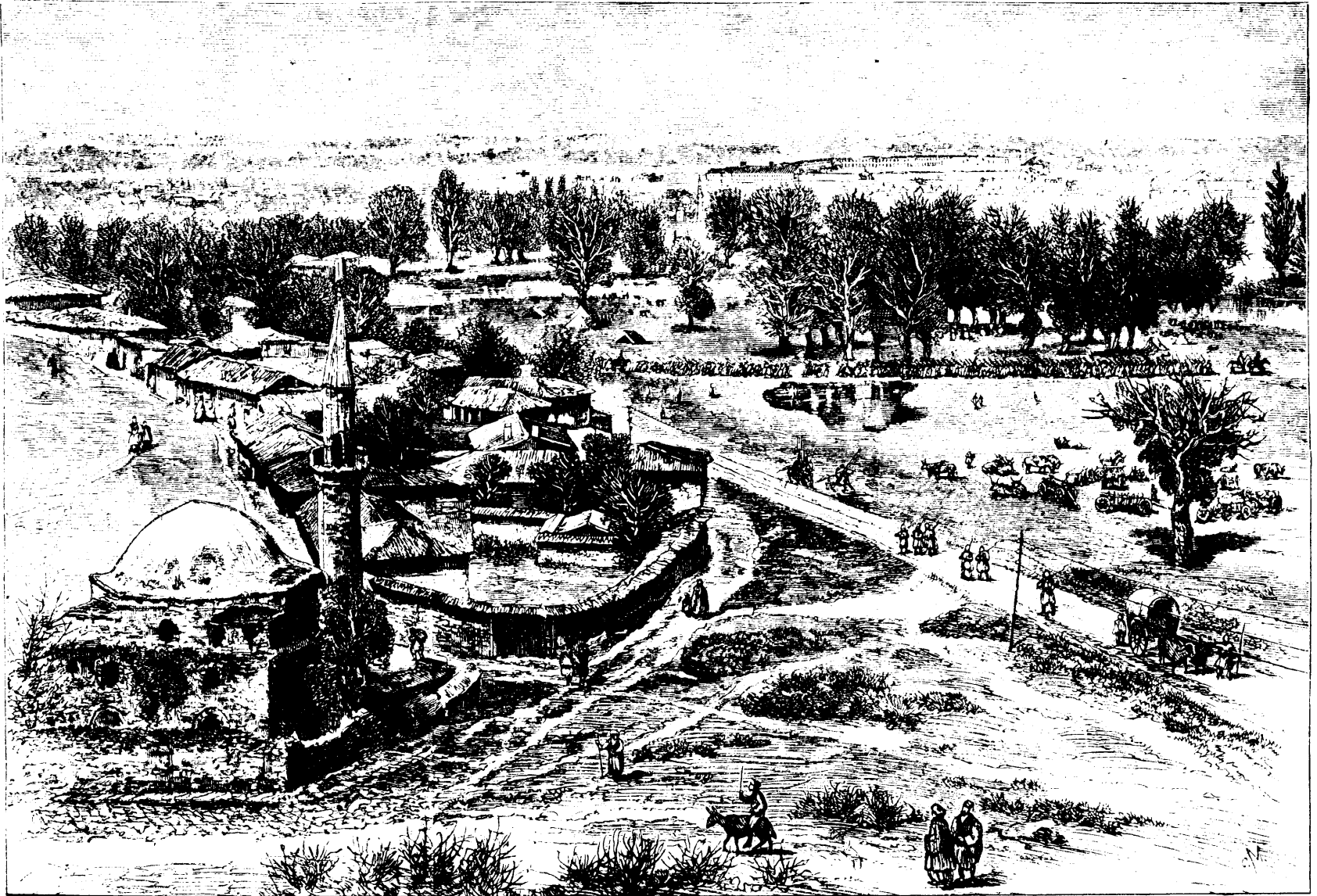


LE GRAND ESCALIER DU QUIRINAL DUEANT L'EXPOSITION DES RESTES DU ROI



LE GRAND PORTIQUE DU PALAIS DU QUIRINAL

LA MORT DE VICTOR-EMMANUEL



ADRIANOPE - LE SIEGE DES NEGOCIATIONS DE LA PAIX



OSMAN PACHA RECEVANT UN BOUQUET A SON ARRIVÉE A BUCHAREST

LE MIRACLE

DU 16 SEPTEMBRE 1877

IV

M. Edouard Guerrier, juge de paix à Beaune, avait épousé, il y a environ quinze ans, une femme des plus chrétiennes, Mlle Justine Biver. Mlle Biver appartenait à une très-honorable famille. Son père est un médecin distingué. Ses deux frères occupaient dans l'industrie des positions considérables. L'un d'eux est directeur-général de la compagnie de Saint-Gobain ; l'autre est directeur des célèbres manufactures de glaces de Saint-Gobain et de Chauny.

Dieu avait béni cette union. Trois enfants étaient successivement venus au monde, tous bien portants, tous heureusement doués. Ces trois enfants grandissaient en âge, en taille et en sagesse, sous le regard et les soins maternels. Mme Guerrier les élevait elle-même, leur apprenant les lettres humaines, et, avant tout, l'amour des pauvres et la science de Dieu.

Ainsi s'écoulèrent onze années de bonheur non interrompu. Onze ans de bonheur sans interruption, c'est bien court et c'est bien long !... C'est bien court ! car les jours de félicité s'enfuient si rapides, qu'ils semblent ne durer qu'un instant. C'est bien long ! car il est rare qu'un tel espace de temps, en cette vallée de larmes, ne soit pas traversé çà et là de douleurs et de catastrophes.

En 1874, cet horizon si pur s'assombrit tout à coup. La santé de Mme Guerrier s'altéra rapidement. A la suite de violents maux de tête, de syncopes fréquentes, et d'un affaiblissement progressif, un état général de paralysie atteignit successivement les organes les plus importants. L'épine dorsale perdit toute force ; les jambes refusèrent tout service ; la vue se troubla et s'obscurcit. Mme Guerrier ne pouvait se tenir assise sur son lit, et était obligée d'être toujours couchée. La partie inférieure du corps finit par tomber dans un état d'insensibilité absolue : non-seulement les pieds et les jambes étaient incapables de faire aucun mouvement, mais, si on les piquait ou les pinçait, la malade ne le sentait même point.

Plusieurs fois, pendant ses longs évanouissements, on craignit un trépas soudain. La mort frappait à la porte, et déjà le deuil était entré dans cette maison, naguère si rayonnante de joie et si heureuse.

Impuissante à continuer l'éducation de ses enfants et à suivre leurs leçons, la pauvre mère n'assistait qu'à leurs entretiens avec Dieu. Réunis autour de son lit, elle les entendait prier chaque soir et chaque matin, et demander sa guérison.

V

La maladie durait depuis environ deux ans : 1876 était arrivé. Alice, la fille aînée, allait faire, le 2 avril, sa première communion. Et ce grand jour, en lequel l'enfant devait recevoir son Dieu, était la constante préoccupation de cette mère chrétienne. Elle y pensait pour sa fille, et aussi un peu pour elle-même. Il lui semblait impossible qu'en venant prendre possession du cœur de son enfant, le Sauveur miséricordieux n'apportât point quelque soulagement à ses propres maux, et ne laissât en la maison quelque royal témoignage de sa visite et de son séjour. N'avait-il pas, jadis, entrant dans la demeure de Simon Pierre, ordonné à la belle-mère malade de se lever et de les servir ?

« J'en suis certaine, disait Mme Guerrier, je me lèverai et je marcherai ce jour-là. »

Le 2 avril, Alice reçut pour la première fois le corps de Jésus-Christ ; et le soir, un diner cordial, auquel était convié le prêtre qui avait préparé la jeune fille, réunissait quelques membres de la famille. Mais nul changement ne s'était opéré dans l'état de la mère... Et sa place allait rester vide comme elle l'était depuis quinze mois, lorsque—au moment où l'on se mettait à table—Mme Guerrier, retrouvant tout à coup ses forces disparues, se fit habiller, et vint s'asseoir au milieu des convives, stupéfaits de joie et d'étonnement. La vue était claire et nette ; l'épine dorsale avait recouvré son jeu naturel ; les jambes portaient le corps comme au temps d'autrefois.

Le prêtre entonna le cantique d'actions de grâces, auquel chacun répondit : tous comprirent que Celui qui, le matin, s'était donné lui-même au banquet divin, était invisiblement présent aux agapes du soir.

Durant la nuit, le sommeil fut doux et profond.

Mais le lendemain, hélas ! quand Mme Guerrier voulut quitter son lit, ses jambes sans force lui refusèrent tout service. Elles étaient retombées dans leur état d'inertie.

VI

« Était-ce donc un rêve ou une illusion que cette soirée de la veille, où elle avait, en pleine santé, fait elle-même les honneurs de la maison et fêté le plus beau jour qui se fut encore levé pour sa fille ? Était-ce un effet de volonté ou d'imagination, un effet nerveux, comme disent parfois les médecins ? Non, non ! ne le croyez point. »

Le Maître de la vie et de la mort, de la santé et de la maladie, avait disposé toutes choses pour qu'il fût impossible de méconnaître sa main et d'attribuer à la nature ce que sa grâce avait fait.

Le jour de la première communion de la fille, il n'avait point voulu tromper l'espérance et la

foi de la mère ; et, la touchant invisiblement de son doigt, il lui avait commandé de servir les convives, comme il le fit jadis pour la belle-mère de Simon Pierre. Mais, après avoir montré de la sorte, par un acte de sa puissance, qu'il était le Dispensateur Souverain, il voulut faire comprendre que, pour un but caché et connu de lui seul, son dessein était qu'elle portât encore le poids de l'épreuve. Et, afin de bien marquer que c'était lui-même qui avait passé, en même temps qu'il ordonna à l'infirmité de reprendre les jambes, il commanda à la maladie de quitter la partie supérieure du corps. Les intolérables douleurs de tête ne revinrent plus, les syncopes disparurent, et la vue demeura claire et nette.

Combien il avait raison, le Centenier de l'Évangile, lorsque, essayant d'exprimer la soumission de la nature à la toute-puissance du Sauveur, il empruntait sa comparaison à la soudaine et ponctuelle obéissance de la discipline militaire. « Je n'ai qu'à dire : Va-t-en ! à l'un des soldats qui sont sous mes ordres, pour qu'il s'en aille. Qu'à un autre je dise : Viens ! et il vient. De même à mon serviteur : Fais ceci, et il le fait... »

Ainsi avait commandé Jésus dans une maison de la ville française de Beaune, de même qu'il avait autrefois commandé en la cité juive de Capharnaüm.

Comme un chef qui fait mouvoir ses soldats d'après un plan de bataille que les soldats ignorent, il avait dit à la maladie : « Va-t-en. » Il avait dit : « Viens ! » Il avait dit : « Fais ceci. » Et tout, à sa parole, s'était aussitôt accompli.

Pourquoi ? pour quelle raison, après cette guérison totale, cette rechute partielle ? Quel était le but mystérieux que Jésus poursuivait de la sorte ? il était seul à le savoir ; et sans doute, si on lui eût posé au sujet de cette femme une telle question, il eût répondu comme il le fit à l'occasion de l'aveugle-né :

« S'il en est ainsi, c'est pour que la gloire de Dieu éclate en sa personne. »

Est-il besoin d'ajouter, qu'à partir de ce jour-là, la résignation de Mme Guerrier, déjà très-grande, devint plus grande encore. Son âme, ainsi que son corps, avait reçu une grâce d'en haut. Les ténèbres qui lui cachèrent le visage de ses enfants, de son mari, de tous ceux qu'elle aimait, avaient disparu sous un souffle du ciel, et, quoique toujours étendue en son lit, et toute infirme, elle était dans la joie.

VII

Depuis le commencement de sa maladie, elle n'avait point eu le bonheur d'embrasser ses vieux parents. Elle demeurait à Beaune, dans la Côte-d'Or. Son père et sa mère habitaient Saint-Gobain, dans le département de l'Aisne. Cent quarante lieues séparent ces deux villes. Or, le bon Dr Biver était alors dans sa quarante-deuxième année, et tout voyage lui était difficile. Sa fille désirait ardemment le revoir. Depuis avril jusqu'en septembre, ce désir grandit dans son cœur.

Vainement on lui objecta qu'elle était malaisément transportable, qu'un trajet si fatigant pourrait la précipiter dans une pire situation ; toutes ces considérations furent moins fortes que le besoin filial d'aller presser en ses bras la mère qui l'avait nourrie de son lait, le vieillard qui l'avait bercée sur ses genoux quand elle était tout enfant.

On fit donc l'imprudence de partir.

Ainsi que les médecins l'avaient prévu, le voyage amena une aggravation considérable dans les souffrances de Mme Guerrier. La maladie en vint au point qu'il lui fut impossible, même après quelques semaines de repos, de reprendre le chemin de fer et de retourner à Beaune. Le moindre mouvement, comme, par exemple, lorsqu'on essayait de la transporter d'une pièce dans une autre, produisait en elle une sorte de vertige et les crises les plus pénibles.

La conséquence d'un tel état, en de telles circonstances, était le brisement même de la famille. Ses fonctions de juge de paix obligeaient le mari d'habiter Beaune : les infrangibles liens de l'infirmité retenaient l'épouse à Saint-Gobain. Mme Guerrier avait demandé à avoir ses enfants auprès d'elle. Toutes les huit ou dix semaines, le magistrat faisait, entre deux audiences, un voyage de cent quarante lieues, afin de passer quelques rapides journées auprès de ceux qui étaient toute sa vie.

Environ un an s'écoula ainsi.

On était à l'affût d'un instant de mieux pour se hasarder à reconduire la malade chez elle, dans la Côte-d'Or ; mais ce mieux n'arrivait point, et, tout au contraire, la paralysie commençait à gagner le bras gauche.

L'expérience de l'aller rendait très-alarmanche la tentative du retour.

VIII

Dans le courant du mois d'août dernier, M. Guerrier, se trouvant à Saint-Gobain, désolé comme toujours de cette situation sans issue, sa femme lui dit :

« Mon ami, je veux faire le pèlerinage de Lourdes. Et j'y guérirai. Il faut que tu m'y conduises. »

Cette parole effraya fortement le mari. Les perspectives les plus inquiétantes se présentèrent d'elles-mêmes à son esprit. Il combattit vivement une idée qui lui semblait pouvoir amener les résultats les plus funestes.

« Ma chère femme, lui répondit-il, tu me demandes l'impossible. Souviens-toi de ce qu'il nous en coûte pour avoir, il y a onze mois, cédé à ton désir, et nous être risqués à faire le voyage de Beaune à Saint-Gobain. Songe que, depuis lors, tu ne peux pas même être transportée au

jardin et rouler, pendant quelques pas, dans une chaise longue. Et tu veux maintenant t'aventurer à traverser toute la France, et aller dans un pays où nous ne connaissons personne, avec la belle chance de ne pouvoir en revenir ! N'y pense point, mon amie. Ce serait tenter Dieu et se jeter dans des hasards insensés. »

— Je suis certaine que je serai guérie à Lourdes, reprenait Mme Guerrier. Je veux y aller. »

C'était la lutte de la raison ou du raisonnement, contre la foi et l'espérance. Énergique de part et d'autre, cette lutte dura plusieurs jours.

La foi de Mme Guerrier avait fini par ébranler ses deux frères, les directeurs de Saint-Gobain. Ils conseillèrent à M. Guerrier de céder ; et ce dernier, de guerre lasse, en arriva à se laisser arracher son consentement. Muni du certificat du médecin, constatant l'état de sa femme, il demanda au ministre un congé de quelques semaines pour la conduire dans les Pyrénées.

Le voyage fut définitivement résolu en principe le samedi 8 septembre, en la fête de la Nativité.

Que de prières ils adressèrent tous ensemble ce jour-là à Notre-Dame de Lourdes, dans cette matinée où son grand serviteur, le curé Peyramale, quittait la terre et entrait dans ce pays de toute vérité où les pervers reçoivent leur châtiement, et où les justes sont couronnés de puissance et de gloire.

M. Guerrier, cependant, était assez préoccupé de se trouver, en cas de fâcheuses éventualités, dans une ville étrangère où il n'avait ni aide ni soutien, sans autres services que les soins mercenaires et indifférents que l'on rencontre dans les hôtels.

« Que je voudrais, répétait-il souvent, avoir là-bas quelqu'un qui put nous guider un peu ! Je suis effrayé de cet inconnu. »

C'était le 10 ou le 11 septembre.

A cette date, M. l'abbé Poindron, curé de Saint-Gobain, qui les visitait fréquemment, apprit, par un journal, la mort de Mgr Peyramale ; et, dans le récit de ses derniers instants, il remarqua le nom de M. l'abbé Martignon, l'ancien curé d'Alger dont nous avons parlé au commencement de cette histoire. Il se rendit aussitôt auprès de Mme Guerrier.

« Vous aurez quelqu'un à Lourdes pour vous recevoir et vous guider, dit-il à son mari. Je connais M. l'abbé Martignon et je vais lui écrire pour vous annoncer et vous recommander à ses bons soins. Télégraphiez-lui en route l'heure de votre arrivée. Il sera prévenu. »

Le moment précis du redoutable départ fut dès lors arrêté, et fixé au jour le plus proche, au mercredi 12 septembre. Il fut décidé qu'on s'arrêterait un jour à Paris pour se reposer, et qu'ensuite le voyage, si c'était possible, se ferait tout d'un trait jusqu'à Lourdes. La compagnie du chemin de fer reçut l'ordre de tenir prêt un wagon-lit.

C'était un grand émoi dans cette famille. Mme Guerrier avait une confiance absolue en sa prochaine guérison. Ses frères, entraînés par sa foi, espéraient avec elle. Le mari, tout en cédant à la volonté de sa femme, était plein de crainte. Il voyait les difficultés matérielles, tandis qu'elle semblait ne pas même y penser. Elle regardait les possibilités divines : il regardait les probabilités humaines.

Habités à n'entendre sortir des lèvres de leur mère que des paroles de vérité, et inclinés d'ailleurs, comme on l'est surtout à cet âge, à croire aisément à la réalisation de leurs desirs, les enfants se réjouissaient à l'avance.

« Oui, oui, vous serez guérie, disait l'aînée. »

Marie, la plus petite, qui ne se souvenait point d'avoir jamais vu sa mère autrement qu'infirme et dans son lit, s'écriait :

« Maman va nous revenir comme une autre maman. Et nous aurons une maman qui marche. »

— Et elle pourra nous prendre sur ses genoux, ajoutait Paul, qui avait eu souvent le cœur serré de ne point goûter ce bonheur.

D'autres fois ils s'attristaient de ce long voyage qui avait pour eux des proportions illimitées, de ces jours et de ces nuits où ils seraient si loin des baisers maternels :

« Mère, disaient-ils, pourrez-vous, de là-bas, nous envoyer votre bénédiction ? »

Rien n'est pénible comme les hésitations, les angoisses, les tiraillements divers qui précèdent une décision grave. On avait voulu en épargner au vieux père de Mme Guerrier, à M. Biver, les inutiles émotions et les ennuis. Ce fut seulement quand tout fut arrêté, sauf son consentement, que sa fille lui annonça le projet d'aller en ce sanctuaire lointain demander à la Mère de Dieu une guérison que la science des hommes avait été impuissante à opérer.

A cette nouvelle, devant ce suprême parti de quitter les moyens de la terre pour recourir à la puissance du Ciel, le vieux médecin fut profondément remué. Des larmes montèrent à ses yeux.

« Je consens à ce que vous voulez, » dit-il. Et, à l'heure du départ, il étendit sur sa fille ses mains vénérables et la bénit.

Le voyage fut pénible. A Paris on transporta, non sans de grandes difficultés, Mme Guerrier à l'appartement de son frère, M. Hector Biver.

Leur beau-frère, M. Louis Bonnel, professeur au lycée de Versailles, s'était rendu, tout anxieux, à leur rencontre.

« Je viens de m'informer si Henri Lasserre est à Lourdes, leur dit-il. Je l'ai connu autrefois, dans une réunion dont nous faisons tous deux partie. C'était un de mes amis. Voici une lettre pour lui. »

Et c'est ainsi que celui à qui Dieu fait aujourd'hui la grâce de raconter cette histoire, devait

se trouver plus tard amené à en apprendre tous les détails.

On se remit en route.

Malgré le courage de la malade, elle était tellement défaite au moment où le train entra en gare à Bordeaux, que le mari épouvanté n'osa pas aller plus loin et voulut absolument qu'elle prit encore un jour de repos.

IX

Le samedi 15 septembre, M. et Mme Guerrier arrivèrent à Lourdes. Le prêtre algérien auquel on les avait adressés, M. l'abbé Martignon, était à la gare pour les recevoir.

Il les avait attendus, dans la salle des voyageurs, en lisant son bréviaire et en pensant à cette dernière Neuvaine, en laquelle il avait, comme nous l'avons dit, concentré toutes ses espérances de guérison. Ayant pleinement foi qu'il avait au Ciel un ami et un intercesseur dans la personne du curé Peyramale, c'est-à-dire du prêtre que Notre-Dame de Lourdes elle-même avait choisi pour l'accomplissement de son œuvre, il lui semblait impossible que Dieu se refusât à la prière du fidèle Serviteur de sa Mère immaculée.

Il songeait à tous les malades que, depuis plusieurs années, il avait vu guérir à la Grotte. Il se disait que son tour était enfin venu, que le lendemain était le dernier jour de la Neuvaine, et que le Miracle, si longtemps demandé, allait enfin s'accomplir. Le temps passe vite en compagnie de l'espérance, et c'est ainsi que le bon chanoine avait patiemment attendu les deux voyageurs que nos lecteurs connaissent déjà, mais que lui-même ne connaissait pas encore.

L'abbé Martignon avait tout préparé. Louée à l'avance, une voiture large et commode stationnait dans la cour du chemin de fer. Deux hommes d'équipe y transportèrent la malade, et on se rendit à la maison meublée de Mme Détrouy, où l'abbé Martignon avait retenu une chambre.

Or, cette chambre était au premier ou au second étage, et l'état de Mme Guerrier réclamait, comme une absolue nécessité, un appartement au rez-de-chaussée. Le chanoine d'Alger avait été trop vaguement informé de la situation pour avoir songé à cela. Il était fort embarrassé.

« Ne vous tourmentez point, leur dit alors Mme Détrouy. Faites-vous conduire ici, tout à côté, chez M. Lavigne. Il aura peut-être une chambre telle que vous la désirez. »

M. Lavigne est propriétaire d'une belle maison, entourée d'arbustes et de fleurs. Par une porte verte à claire-voie, le parterre s'ouvre sur la rade route qui traverse Lourdes et en forme la principale rue. Cette habitation est située dans la partie inférieure de la ville, entre la cité et la gare.

L'excellent M. Lavigne, avec une bonne grâce parfaite, se mit à la disposition des pèlerins.

Et c'est ainsi que M. et Mme Guerrier, au lieu de descendre chez Mme Détrouy ou dans quelque hôtel, se trouvèrent installés à la maison Lavigne, au rez-de-chaussée, dans une grande salle, momentanément transformée en chambre à coucher, et donnant sur un jardin.

Oiseux en apparence, ces détails doivent avoir plus tard leur utilité ou leur importance, et contribuer pour une certaine part à la physiologie particulière des événements dont nous faisons le récit.

Ce fut dans cette salle que Mme Guerrier raconta à M. l'abbé Martignon ses longues souffrances, son infirmité persistante, et le ferme espoir qui l'avait amenée à Lourdes.

A l'énergie pleine de calme avec laquelle elle parlait de sa guérison, il comprit que cette confiance venait d'en haut. Mais à quel jour, à quelle heure, en quel lieu, en quelles circonstances s'accomplirait cette guérison ? c'était à l'Esprit de Dieu, qui souffle où il veut, à le déterminer.

Il lui dit quelques mots de la Neuvaine, l'engageant à s'y associer, lui offrant même de substituer ses intentions aux siennes... On s'entretint des bienfaits sans nombre de Notre-Dame de Lourdes, du souvenir de Mgr Peyramale.

Après un assez long repos on se rendit à la Grotte. M. Guerrier prit avec lui deux domestiques d'emprunt pour l'aider à descendre Mme Guerrier de voiture et à la transporter aux pieds de la statue de Marie. Il était environ cinq heures.

C'est là que nous eûmes l'honneur de la voir pour la première fois. M. Guerrier nous remit la lettre de son beau-frère, M. Louis Bonnel, et nous connûmes de la sorte les douleurs de cette famille.

La prière de Mme Guerrier fut ardente et recueillie. Immobile et fixe comme dans l'extase, son regard ne quittait point l'image matérielle de la Vierge invisible apparue jadis en ces lieux, et que, de si loin, elle venait invoquer. Tout, dans l'aspect de sa physiologie, dans l'élevation de ses mains jointes, exprimait l'espérance et la foi.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig

MIRAMAR

(Suite)

Leurs Majestés montèrent dans la chaloupe magnifiquement pavée que la ville de Trieste avait mise à leur disposition, et en même temps une salve de cent coups de canon réveilla les échos, et plus de trente mille mains agitèrent des chapeaux et des mouchoirs dans les airs.

Maximilien et Charlotte s'embarquèrent à bord de la *Novara*, parée des couleurs mexicaines ; vers les quatre heures, les deux navires furent hors de vue, et alors seulement, la foule songea à quitter le rivage où elle s'était comme enracinée. Ceux qui étaient armés de longues-vues avaient parfaitement distingué, jusqu'au dernier moment, un homme, debout à l'arrière, les yeux fixés sur Miramar : ils avaient reconnu Maximilien.

Le voyage continua par Gibraltar et l'île de Madère. Maximilien salua avec joie cette île qu'il avait déjà vue en 1852, et dont il avait fait une description charmante : "Devant moi, lisons-nous dans le tome IV de ses *Mémoires et voyages*, devant moi, à mes yeux émerveillés, une île enchantée sortit des flots, ruisselante des rayons d'un soleil tropical. La mer était transparente et azurée, l'air était imprégné de parfums enivrants. Des collines basaltiques aux teintes violettes s'élevaient au milieu de bouquets d'arbres dont le feuillage vert foncé avait toutes les énergies printanières. Mon âme émue était baignée de joie. C'était un tableau d'une céleste pureté. Il me semblait que mon âme, douée d'yeux invisibles, pénétrait de part en part la suave limpidité de cette lumière dorée et douce ; ma poitrine respirait avec volupté ; je pressentais un monde nouveau, un paradis..."

En sortant du cimetière de Madère, il raconte qu'il cueillit une rose sur une tombe abandonnée, et qu'il la conserva religieusement.

La *Novara* longea la Jamaïque, arriva le 28 mai en vue des côtes mexicaines, et aborda à Vera-Cruz.

L'empereur et l'impératrice s'attendaient à une réception toute royale ; mais rien n'avait été préparé, pas même une réception officielle.

La première pensée de Maximilien fut de pacifier le pays, et pour arriver à ce but, il ne vit pas de moyen plus prompt que celui de gagner Juárez à sa cause. Il avait l'intention de le nommer Président du Conseil d'Etat, et lui fit en conséquence proposer une entrevue, lui garantissant la liberté et la sécurité de sa personne ; mais l'ancien Président de la République mexicaine repoussa ces offres avec hauteur. Maximilien n'en proclama pas moins une amnistie complète et entière pour tous les crimes politiques, espérant davantage de la douceur que de la force. Bazaine était d'un autre avis, et dès le début, les rapports entre l'empereur et le général devinrent difficiles. Bazaine continuait de fusiller, et Maximilien ne cessait de faire grâce.

On conseilla à l'empereur d'entreprendre un voyage à travers son nouvel empire afin d'en mieux connaître les aspirations et les besoins ; mais que vit-il ! Un pays ruiné par la guerre, sans voies de communications, sans écoles, une terre à demi sauvage où le brigandage seul régnait en maître. "Chez nous, lui répondit un Mexicain qu'il interrogea, rien n'est organisé que le vol." Et, en effet, on volait partout, même dans le palais de l'empereur et dans ses appartements particuliers. A la suite d'une réception de généraux, son revolver démasquiné en or, à crosse d'ivoire, qu'il avait sur sa table, avait disparu ; et l'impératrice n'avait pas retrouvé deux montres qui s'étaient égarées sous les doigts trop longs de ses dames d'honneur. Lopez, qui était alors commandant du château de Chapulpeck, voulant donner à l'empereur une preuve de l'habileté mexicaine, lui offrit de lui voler sur son bureau, en moins de deux heures, sans être aperçu, l'objet qu'on lui désignerait. Lopez parlait de faire enlever le bureau même, et Maximilien s'amusait beaucoup à ces plaisanteries.

A la suite de divers attentats, Bazaine arracha à Maximilien une ordonnance, enjoignant aux autorités civiles et militaires de considérer comme des brigands les bandes de gens armés qui parcourait le pays, et de leur appliquer la loi dans sa sévérité la plus absolue. L'empereur ne prévoyait pas que c'était son propre arrêt de mort qu'il signait.

Le 1er septembre 1868, un complot contre la vie de l'empereur fut découvert. Les conspirateurs avaient à leur tête le général Uraga, adjudant de Maximilien, et fils d'un de ses ministres. Plus de cinq cents personnes furent arrêtées, on dut licencier les dragons de l'impératrice, et prier Bazaine de venir occuper le château impérial avec ses soldats.

Cependant, l'occupation française touchait à son terme. Napoléon n'attendait qu'une occasion pour retirer son épingle du jeu ; les Etats-Unis la lui fournirent, et le rappel des troupes fut décidé.

Maximilien, qui connaissait maintenant le véritable état du Mexique, et savait tous les dangers qui l'y attendaient après le départ des Français, envoya l'impératrice en Europe pour rappeler à Napoléon ses engagements et ses promesses.

On sait de quelle manière la princesse Charlotte fut reçue aux Tuileries ; toutes ses supplications, toutes ses prières furent repoussées. De Paris elle se rendit à Rome, où se manifestèrent les premiers symptômes de sa folie.

L'infortunée Charlotte était poursuivie de l'idée fixe qu'on voulait l'empoisonner. Elle refusait de boire et de manger, et ne se nourrissait que de fruits. Introduite chez Pie IX au moment où celui-ci déjeûnait, elle lui arracha sa tasse de chocolat des mains et l'avala, disant : "Je suis sûre que celle-ci n'est pas empoisonnée." Elle voulut partager le dîner du pape et passer la nuit au Vatican, dans la crainte qu'on ne cherchât à l'empoisonner à son hôtel. On dut la laisser se coucher dans une chambre voisine de celle de Pie IX, qui s'enferma, ainsi qu'elle le fit de son côté avec une des dames de sa suite. Enfin, on réussit à la diriger sur Miramar, où son état parut s'améliorer ; elle s'occupa de nouveau de musique, de peinture et de lectures.

Les populations slaves, avec leurs tendances superstitieuses, la considéraient comme une sainte : quand les bonnes femmes istriennes et dalmates la rencontraient, elles s'agenouillaient sur son passage.

Pendant ce temps, la situation avait empiré au Mexique. Bazaine avait abandonné Maximilien à son étoile, et plutôt que de lui laisser ses canons et ses munitions, le maréchal les avait fait jeter dans le Sequia et le lac de Texcoco. On a prétendu même que Bazaine avait proposé aux juaristes de leur livrer l'empereur, moyennant la somme de 50,000 dollars. Mais c'est Lopez, parent de Bazaine du côté de sa femme, et l'ami intime de Maximilien, qui devait faire l'affaire. A cette époque, le gouvernement français essaya à plusieurs reprises d'amener l'empereur à abdiquer. "Je ne me fais pas d'illusions sur les difficultés qui m'entourent, répondit-il, mais sans me laisser ébranler, je resterai à ma place ; à l'heure du danger, un Habsbourg n'abandonne pas son poste."

Cependant Maximilien, qui venait de recevoir la nouvelle de la maladie cruelle de sa femme, n'avait pas l'intention de rester plus longtemps au Mexique : ce qu'il voulait, c'était sauver sa dignité, revenir en Europe comme un empereur et non comme un fugitif, et déposer la couronne de sa propre volonté. Dans ce but, il se mit en route pour Orizaba, où la corvette *Dandolo* l'attendait ; mais les généraux qui l'entouraient lui firent rebrousser chemin, lui promettant des hommes et de l'argent.

L'empereur, au milieu de ses déceptions, avait conservé toute sa bonté d'âme, et il se retira à Queretaro, où les généraux Miramon, Mendez, Castillo, Mejia, Avellano et le prince Salm-Salm avaient réuni une petite armée de huit mille hommes.

Maximilien se montra d'une grande

et d'une simplicité héroïques pendant les soixante-dix jours que dura le siège de cette place ; il partagea les fatigues et les privations des simples soldats, se nourrissant comme eux de viande de mules, tandis que ses officiers s'oubliaient dans les délices d'une table abondante ; il exposait sa personne plus qu'aucun de ses hommes et se promenait sur les bastions comme sur la terrasse de son château. Une fois seulement, ses yeux s'arrêtèrent avec émotion sur cinq cadavres qui se balançaient à des branches d'arbres ; c'étaient ses courriers tombés entre les mains des juaristes et que ceux-ci avaient pendus sous les murs de la ville.

Rien ne lui était plus facile que de se frayer un passage avec sa cavalerie, mais il ne voulut pas abandonner ses soldats. Il refusa toujours de capituler : "Je veux, disait-il, mourir en combattant."

On faisait chaque jour des prisonniers. Quant on lui parlait de la nécessité de pendre ceux qu'on soupçonnait d'espionnage, il se contentait de répondre : "Non, pas d'exécution ; si tout se passe heureusement, tant mieux ; si nous devons succomber, je ne veux pas avoir de sang sur la conscience."

Les vivres étaient à la veille de manquer ; il fallait donc, ou se rendre, ou sortir les armes à la main. On se décida pour la sortie. Le 14 mai, dans la nuit, les sept mille hommes qui restaient devaient se jeter à travers les lignes ennemies dans la direction de Vera-Cruz. Par une singulière coïncidence, le général juariste Escobedo avait résolu, de son côté, de donner l'assaut le 15 au matin.

Ni la sortie ni l'assaut n'eurent lieu, la trahison de Lopez avait empêché les préparatifs de la sortie et rendu l'assaut inutile. Lopez, que Maximilien avait comblé de faveurs, Lopez qui se disait l'ami le plus dévoué de l'empereur, l'avait vendu pour 2,000 onces d'or ! A pareil jour, une année auparavant, se trouvant à Puebla avec l'impératrice, Lopez y avait fait venir sa femme qui accoucha d'une manière inattendue. "Je ne souffrirai pas, lui écrivit Maximilien, que votre fils soit né dans une maison étrangère ; voici de quoi acheter la maison dans laquelle il est venu au monde." Parfaitement au courant de ce qui se passait dans le camp juariste, Lopez envoya, le 14 au soir, un billet à Escobedo, lui proposant de lui livrer le couvent de La Cruz, où se trouvait l'empereur et son état-major.

Escobedo accepta, et, vers minuit, Lopez se présenta dans les fossés, à la tête de ses troupes, qui mirent bas les armes ; les soldats juaristes prirent la place des impériaux et occupèrent le couvent, sans que personne s'en aperçut.

Maximilien se leva à l'aube, selon son habitude ; il alla réveiller le prince Salm-Salm, et ils sortirent ensemble, sans armes. Arrivé près de la porte, l'empereur s'arrêta et, se tournant vers son compagnon, il lui dit : "Des soldats libéraux ! Nous sommes trahis !" A ce moment, le général Lopez, qui les avait vus venir, désigna l'empereur au colonel Rincon Galardo, qui occupait la porte avec les juaristes.

Rincon était un loyal soldat et un brave cœur. Il répondit assez haut pour être entendu de ses soldats et de Maximilien : "Ce sont des bourgeois ; ce ne sont pas des militaires. Qu'ils passent en paix !"

L'empereur et le prince Salm-Salm passèrent sans être inquiétés et se dirigèrent en toute hâte vers l'extrémité opposée de la ville. Les rues désertes étaient plongées dans ce silence solennel et mortuaire qui précède les grands événements : quelques minutes après, la fusillade crépitait sur toute la ligne, et aux cris des troupes libérales les impériaux, levant la crosse en l'air, répondaient par des *Vive la liberté !* Cependant Miramon tenait encore avec ses troupes rangées en bataille dans la rue des Capucins, une des plus larges de Queretaro ; mais un coup de feu l'atteint au visage ; il tombe et se relève à demi aveuglé et prisonnier.

L'empereur avec les généraux Mejia, Castillo, Avellano et le prince Salm-Salm s'étaient réfugiés sur le Cerro de la Campa-

na, petite colline retranchée qui domine la ville. Sans artillerie, ils étaient sur ce rocher, semblables à des naufragés qui voient la mer monter en grondant pour les engloutir. Le général Escobedo, cet ancien muletier bestial, à la mine sanguinaire, arrivait au pas de charge avec quatre bataillons d'infanterie et toute sa cavalerie, qui remplissaient l'air de vociférations de mort. La colline fut étroitement cernée.

—Ne tirez pas, ce serait verser du sang inutilement, dit l'empereur à ceux qui formaient comme une muraille vivante autour de lui. Et d'une voix plus basse, presque étouffée, il ordonna à un de ses aides de camp de nouer un drapeau blanc à la baïonnette d'un fusil.

Les juaristes, qui escaladaient la colline en rangs serrés, prêts à faire feu, s'arrêtèrent.

(La fin au prochain numéro)

RECETTES UTILES

LE MASTIC.—Le mastic commun se fait avec du blanc de céruse ou même du blanc d'Espagne gâché avec de l'huile.

On obtient un mastic meilleur en prenant du blanc de zinc mélangé et pétri avec de l'huile de lin. Il est à la fois plus dur et moins attaqué par les gaz qui font noircir la céruse ou blanc de plomb.

ENTRETIEN DU PARQUET.—Le parquet se conserve mieux quand il est ciré, mais à la campagne, l'hiver surtout, il est difficile de le maintenir en constant état de propreté, surtout si l'on a des enfants ou des animaux familiers qui entrent et sortent à volonté. Dans ce cas, il faut faire peindre le parquet avec une couche de peinture fortement huilée, puis repasser deux couches épaisses de peinture siccativ. Il est également bon de boucher les fentes et les interstices du plancher au moyen de mastic. Un tel plancher doit s'entretenir par des lavages à l'éponge.

MOYEN DE PRÉSERVER DE L'HUMIDITÉ LES APPARTEMENTS AU REZ-DE-CHAUSSÉE.—Avant de poser le parquet, il faut étendre une couche de douze à quinze centimètres de mâchefer ou résidu de forges, concassé menu et mêlé de poussier de coke. Sur cette couche, on coule une épaisseur de trois à cinq centimètres d'asphalte, puis on pose le carrelage ou le parquet.

Ce procédé est peut-être coûteux comme main-d'œuvre, mais il est certain dans ses résultats de maintenir le parquet ou le carrelage constamment sec.

CONSERVES ALIMENTAIRES POUR CHEVAUX.—Les journaux russes fournissent des détails intéressants sur les conserves alimentaires pour les chevaux, préparées pour l'éventualité du manque d'avoine ou de difficultés de transport trop considérables.

Ces conserves sont composées d'avoine concassée et de farine de pois mêlée d'huile de chènevis, avec addition de sel. On forme avec ce mélange une pâte qu'on découpe en galettes de dix à douze centimètres de diamètre, en ayant soin de les cribler, comme on le fait pour le biscuit, d'un certain nombre de petits trous qui ont pour effet d'en faciliter l'imbibition ultérieure, au moment de l'emploi. Ainsi préparées, ces galettes sont séchées au four et enfilées sur des fils de fer en nombre suffisant pour constituer des rations. On estime que chaque ration pour un cheval, qui ne pèse que quatre livres, équivaut, comme matières nutritives, à dix livres d'avoine.

On enferme ces rations par rangées saupoudrées de son, dans des caisses en bois pour le transport.

Les chevaux s'accoutument bien, paraît-il, de ces galettes, soit sèches, soit préalablement trempées dans l'eau ; ils maigrissent un peu, mais sans rien perdre de leur vigueur, lorsqu'on les alimente exclusivement avec cette nourriture.

AVIS A NOS ABONNÉS

La table des matières du 8e volume (1877) de *L'Opinion Publique* est maintenant prête. Nos abonnés peuvent se la procurer en s'adressant à nos bureaux ou par carte-postale.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au REV. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York.*

"PUBLIC HEALTH MAGAZINE"

Geo. A. Baynes, M.D., etc., rédacteur, dit : Nous avons fait usage du PHTHOZOONE dans des cas convenables avec un succès marqué, et les résultats obtenus nous ont tellement satisfait, que nous le prescrivons aujourd'hui constamment, ayant une entière confiance dans son efficacité. COMME TONIQUE pendant la convalescence, nous ne connaissons rien qui puisse lui être comparé, et nous nous croyons tenu par devoir d'en recommander l'usage à nos confrères et au public en général. Vendu par tous les pharmaciens, et préparé dans le laboratoire des propriétaires, Nos. 41 et 43, rue Saint-Jean-Baptiste, Montréal.



LA PREMIERE DANSE

REVUE DE LA SEMAINE

PROVINCE DE QUEBEC

M. de Boucherville a-t-il ou n'a-t-il pas mis à la porte la députation des citoyens de Québec, chargés de lui demander l'extension, de Terrebonne à Sainte-Thérèse, du chemin de fer de la Rive Nord? Les journaux oppositionnistes disent oui. Les feuilles ministérielles disent: "Non, M. de Boucherville n'a pas mis les délégués à la porte; seulement, il les a priés poliment de vouloir bien se retirer."

Cette dernière explication de la manière abrupte dont l'entrevue a pris fin, nous semble la seule compatible avec la réputation de courtoisie dont jouit à bon droit l'honorable Premier.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

L'opposition en tient pour l'économie. Après la tentative de M. Préfontaine pour faire radier de la liste civile les noms des respectables rentiers du Conseil législatif, M. Laframboise demande, à cor et à cri, de reléguer dans la nuit du passé l'institution des magistrats stipendiés. Pauvre magistrature! à peine a-t-elle vu la lumière, qu'on veut la précipiter dans les limbes!

Voici la teneur de la remarquable proposition de M. Laframboise:

Qu'afin d'opérer l'économie essentielle à la prospérité de la province, et pour empêcher l'imposition de nouvelles taxes dont la Province est menacée, il est nécessaire de supprimer toute dépense qui n'est pas indispensable au fonctionnement du gouvernement de cette province; que l'expérience a démontré que l'administration de la justice en cette province peut être parfaitement accomplie sans l'assistance des magistrats de districts; qu'en conséquence, cette Chambre d'opinion que l'acte 33 Vict., chap. 23, passé par cette législature, et créant les magistrats de districts, devrait être rappelé et annulé.

Ont voté:

Pour:—MM. Bachand, Bisson, Charlebois, Deschênes, Daigle, Dumont, Fortin (Montmagny), Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Marchand, Mollereau, Mathieu, Paquet, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, Robert, Shehyn, St. Cyr, Sylvestre, Turcotte, Watts—23.

Contre:—MM. Allyn, Angers, Baker, Champagne, Chapleau, Chauveau, Church, Duhamel, Dulac, Dupont, Fortin (Gaspé), Fradet, Garneau, Gauthier, Houde (Maskinongé), Houde (Nicole), Kennedy, Lacerte, Lalonde, Larue, Lavallée, LeCavalier, Martin, McGauvran, O'Gilvie, Peltier, Picard, Robertson, Sawyer, Taillon, Tarte, Thornton, Verreault—33.

Québec, 8 février.

Le Président prend son siège à trois heures.

La Chambre s'ajourne immédiatement à lundi sur la proposition suivante:

L'hon. M. Angers se lève et dit: M. l'Orateur, la nouvelle est arrivée, dans ce pays, que le Pape, chef de 230 millions de catholiques, est mort. Par respect pour la mémoire du Saint-Père, chef de la religion catholique romaine, je propose l'ajournement de cette Chambre.

M. Joly a secondé la motion en disant que la grande majorité du peuple de cette province et des membres de cette Chambre appartient à la religion catholique romaine. La mort du pape Pie IX est une douloureuse épreuve pour eux tous. Comme protestant, je sympathise avec eux, et je me joins à eux pour les aider à rendre cet hommage à celui qu'ils ont tous chéri comme un père, et que le monde civilisé tout entier a appris à respecter.

Ce sont, tant de la part de M. le Procureur-général que de celle de l'honorable chef de l'opposition, de belles et bonnes paroles, dignes de la circonstance.

Québec, 11.

Les nouveaux impôts projetés par le gouvernement rencontrent un obstacle dans la motion suivante faite par M. Joly:

Qu'il soit résolu que cette Chambre regrette l'imposition des taxes directes annoncées dans le discours de l'honorable trésorier sur le budget.

L'obstacle est renversé, et le gouvernement triomphe par une majorité de 17.

MONTRÉAL

L'événement du jour est la visite, à notre ville, du gouverneur-général et de la gracieuse comtesse de Dufferin. Leurs Excellences ont été les hôtes de la ville, et furent reçues, le 11, à 6 heures du soir, à la gare Bonaventure, par le maire, les membres de la corporation et un immense concours de citoyens. L'hon. J.-L. Beaudry leur a présenté une adresse de bienvenue, à laquelle le comte a répondu avec le bonheur et le tact dont il a le secret.

Le soir, bal splendide à l'hôtel Windsor, dont l'inauguration a eu lieu dernièrement, et qui est le plus bel établissement de ce genre de l'Amérique, et peut-être du monde entier. Les principaux journaux des États-Unis, entre autres le World de New-York, le Globe et le Journal de Boston, le Times et le Daily News de Chicago, étaient représentés au bal par des correspondants spéciaux qui télégraphiaient le rapport instantané de la fête dans un bureau télégraphique mis à leur disposition près de la salle de danse.

Cette salle permettait à trente quadrilles de s'ébattre à la fois dans son enceinte.

On estime à environ 1,400 le nombre des assistants.

Le premier quadrille fut dansé par Son Excellence, avec la dame du sénateur Ryan; Sir Francis Hincks, avec la comtesse de Dufferin; Sir Selby Smith, avec Delle Macdonald, sœur de madame Hings-ton; M. C.-J. Brydges, avec la dame du juge-en-chef Moss, d'Ontario, et M. William Hayes, fils du président des États-Unis, avec lady Hamilton.

Les heureuses partenaires de Son Excellence ont été: Madame Ryan, les demoiselles Dow, Wurtele, McDonald, Johnson, Hamilton, Gordon, Abbott, de Salaberry, Campbell, Brydges, Pinsonnault, Angus, Rae, Gault, Scott, Young.

Le 14 au soir, grand dîner au Windsor, offert au vice-roi par les citoyens de Montréal. Affaire merveilleuse.

A l'exception du prince de Galles, jamais personnage n'a reçu de la métropole commerciale du Canada une réception aussi brillante. Jamais, non plus, gouverneur plus populaire n'a présidé aux destinées du pays. L'enthousiasme eût été plus démonstratif encore si la population française n'eût été jetée dans le deuil par la mort du Souverain-Pontife.

Cette circonstance seule explique la rareté des noms français sur la liste des personnes qui ont assisté au bal et au dîner. Beaucoup ont fait de leur éloignement de ces fêtes une question de haute convenance, et nous sommes sûr que M. le gouverneur a été le premier à apprécier favorablement le motif de leur abstention. Le représentant de Sa Majesté en Canada a su se faire aimer de toutes les nationalités qui forment la Confédération, et, Dieu merci, dans cette affection générale, les Canadiens-français prétendent ne le céder à personne.

IMBROGLIO ORIENTAL

Ce problème international va recevoir sa solution. Né de la mauvaise foi, il a grandi dans l'astuce, et il finit dans les subterfuges.

Les Russes sont partis en guerre au cri hypocrite de "Vivent les chrétiens!" Leur véritable objectif était l'occupation des détroits du Bosphore et des Dardanelles, et, par conséquence, le libre passage dans la Méditerranée. Pour mieux assurer la réalisation de ce plan séculaire, ils ont besoin maintenant de se rendre maîtres définitifs de Constantinople. Quels motifs assignent-ils à leur désir d'entrer dans la capitale ottomane? Un seul: la satisfaction du légitime orgueil de leurs soldats qui veulent, disent-ils, faire une entrée triomphale dans la ville des Sultans, comme celle des Prussiens dans la capitale de la France en 1871.

Tous les intérêts de l'Angleterre lui imposaient le devoir rigoureux de prévenir et d'empêcher le dessein moscovite. Pour cela, elle dépêche, à la dernière heure, ses vaisseaux dans le Bosphore. Quelles raisons allègue-t-elle de cette mesure tardive? Une seule: la protection de ceux de ses nationaux qui résident sur le territoire musulman.

Le Times de Londres appelle ce prétexte-là un mensonge: "Il n'y avait pas lieu, dit-il, de déguiser sa pensée; le comte Derby aurait bien mieux fait d'avouer tout de suite que l'envoi de la flotte était motivé par la volonté de la Grande-Bretagne de dire son mot dans le règlement de l'avenir de Constantinople et des détroits."

Jusqu'à la Turquie qui, trompée par l'Angleterre, voudrait la tromper à son tour, et aurait secrètement contracté avec la

Russie un traité d'alliance offensive et défensive contre la Grande-Bretagne.

Puisque la tricherie est le fond de la politique européenne, il faut avouer que les Anglais ne sont pas ceux qui ont le plus habilement triché.

Ils ont irrémédiablement perdu la partie.

Jamais la Métropole n'a joué un rôle aussi peu brillant.

Le Post, de Londres, s'écrie qu'une fatale bévue a été suivie d'une grande humiliation.

Nous ne croyons pas qu'à aucune époque, depuis le commencement de la guerre, l'intervention de l'Angleterre eût pu être effective. Mais, puisqu'elle voulait en courir les hasards, elle devait le faire lorsque les Turcs culbataient partout leurs ennemis, et ne pas attendre que le sort de la guerre eût tourné, et que les Russes fussent virtuellement maîtres de Constantinople.

Depuis qu'elle a laissé écraser la France, sa loyale et fidèle alliée, l'Angleterre est entrée, elle aussi, dans la voie de l'humiliation. Depuis qu'elle est seule, elle a constamment reculé.

Elle a reculé lorsque les Russes se sont emparés du Khiva. Elle a reculé lorsqu'ils ont déchiré le traité de Paris. Elle n'a cessé de reculer depuis le commencement de cette guerre, quoique la Russie ait poussé la provocation jusqu'à l'insulte. Elle reculera encore.

A.-B. LONGPRÉ.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 15 février 1878.

Table with 4 columns: FARINE, \$ C., \$ C. Rows include Farine de blé de la campagne, Farine d'avoine, Farine de blé d'Inde, Sarrasin.

Table with 4 columns: GRAINS, \$ C., \$ C. Rows include Blé par minot, Pois, Orge, Avoine par 40 lbs, Sarrasin par minot, Lin, Mil, Blé d'Inde.

Table with 4 columns: LÉGUMES, \$ C., \$ C. Rows include Pommes au baril, Patates au sac, Fèves par minot, Oignons par presse.

Table with 4 columns: LAITIÈRE, \$ C., \$ C. Rows include Beurre frais à la livre, Beurre salé, Fromage à la livre.

Table with 4 columns: VOLAILLES, \$ C., \$ C. Rows include Dindes (vieux) au couple, Dindes (jeunes) do, Oies au couple, Canards au couple, Poules, Poulets.

Table with 4 columns: GIBIERS, \$ C., \$ C. Rows include Canards (sauvages) par couple, Canards (domestiques) par couple, Bécasses au couple, Pigeons domestiques au couple, Perdrix au couple, Tourtes à la douzaine.

Table with 4 columns: VIANDES, \$ C., \$ C. Rows include Bœuf à la livre, Lard, Mouton au quartier, Agneau, Lard frais par 100 livres, Bœuf par 100 livres, Lièvres.

Table with 4 columns: DIVERS, \$ C., \$ C. Rows include Sucre d'érable à la livre, Sirop d'érable au gallon, Miel à la livre, Œufs frais à la douzaine, Haddock à la livre, Saïndoux par livre, Peaux à la livre.

Marché aux Bestiaux

Table with 4 columns: Rows include Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs; Bœuf, 2me qualité; Vaches à lait; Vaches extra; Veaux, 1re qualité; Veaux, 2me qualité; Veaux, 3me qualité; Moutons, 1re qualité; Moutons, 2me qualité; Agneaux, 1re qualité; Agneaux, 2me qualité; Cochons, 1re qualité; Cochons, 2me qualité.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

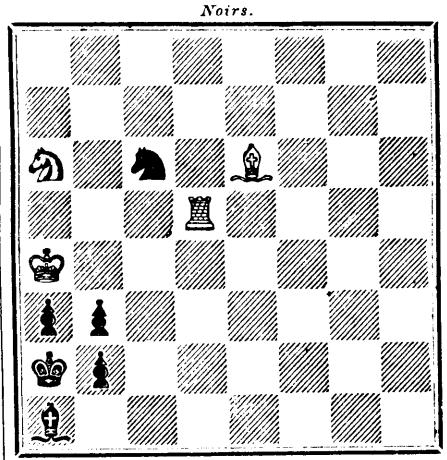
Autre solution des problèmes Nos. 94 et 95: M. Geo. Guay, Québec. Solutions justes du problème No. 96: M.M.C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; N. P. Sorel, M. Lafrenière, J. L. P. O. Giroux, M. Toupin, S. Lafrenière, J. E. Giroux, Montréal; Z. Delaunais, H. M., Québec; A. C., Saint-Jean; L. O. P., Sherbrooke. Solutions justes du problème No. 97: M.M. M. Lafrenière, J. E. Giroux, J. L. P. O. Toupin, S. Lafrenière, P. O. Giroux, Montréal; A. C., Saint-Jean; L. O. P., Sherbrooke; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; N. P., Sorel; Z. Delaunais, H. M., Québec.

M. Jules Grévy, le successeur de M. Thiers en politique, a une très-grande réputation comme joueur d'échecs, et est aussi un chasseur renommé. Deux bonnes récréations. Un Américain du nom de Thompson, a inauguré, il y a quelques semaines, à Paris, une série de soirées des plus agréables des amateurs d'échecs. Plusieurs autres messieurs, très-connus par leur habileté pour ce jeu, doivent suivre son exemple.

PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ECHECS XV

Le Pion du Roi et celui de la Dame s'appellent Pion du Centre, le Pion du Roi et celui de son Fou, le Pion de la Dame et celui de son Fou se nomment Pion du Centre secondaire; les autres portent le nom de Pion des ailes. On appelle Pion double celui qui, en prenant sa place en avant ou en arrière d'un Pion de même couleur, et Pion passé celui qui ne peut être arrêté par d'autres Pions. (Stratégie raisonnée.)

PROBLEME No. 100. Composé par M. C. A. BOIVIN, Saint-Hyacinthe. Noirs.



Blancs. Les blancs jouent, font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 96. Blancs. 1 P pr. F, fait C; 2 C 7e R, échec; 3 C 6e C R; 4 F pr. P, échec et mat. Noirs. 1 F 2e D (meilleur); 2 F 1er D; 3 P pr. C.

PROBLEME No. 101. Composé par M. TOUPIN, Montréal. Blancs. 1 R 6e R; 2 T 6e T R; 3 C 7e T D; 4 F 1er R. Noirs. 1 R 1er D; 2 P 2e R; 3 P 2e D; 4 P 2e F D. Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 97. Blancs. 1 C 5e C D; 2 R joue; 3 C 3e F D; 4 T fait échec et mat. Noirs. 1 R 7e T; 2 R 8e T; 3 P joue.

23ÈME PARTIE. Partie gagnée d'une Tour et un Pion contre un Fou. Position des pièces:

Blancs. 1 R 4e R; 2 T 1er D; 3 P 4e D. Noirs. 1 R 3e R; 2 F 2e F D.

Blancs. 1 T 1er T D (a); 2 T 6e T, échec; 3 T 6e C D (c); 4 R 5e D; 5 T 7e C D, échec; 6 T 7e T; 7 R 6e F (d). Noirs. 1 F 1er C D; 2 F couvre (b); 3 R 2e D; 4 F 6e C R; 5 F couvre l'échec; 6 R 1er F.

NOTES. (a) Si vous aviez poussé votre Pion en donnant échec, vous auriez procuré le moyen à votre adversaire de faire un refait, comme vous verrez ci-après. (b) S'il avait retiré son Roi, il aurait fallu jouer le votre en avant de votre Pion. Cette partie ne peut se gagner qu'en avançant votre Roi, et réduire celui de votre adversaire sur la dernière ligne avant de pousser votre Pion. (c) Par ce coup, vous le mettez dans la nécessité de reculer son Roi et de faire place au vôtre. (d) La partie est gagnée dans cette position, soit en poussant le Pion, soit en forçant le Fou adverse.

Partie remise, d'une Tour et un Pion, contre un Fou. Situation des pièces:

Blancs. 1 R 4e R; 2 T 1er D; 3 P 4e D. Noirs. 1 R 3e R; 2 F 2e F D.

Blancs. 1 P 5e D échec (a); 2 R 4e D; 3 T 1er T D; 4 T 7e T, échec; 5 R 4e R; 6 T 7e C R; 7 T 6e C R, échec; 8 P 6e D (c); 9 R 5e R; 10 P 7e D, échec déc.; 11 R 5e D. Noirs. 1 R 2e D; 2 F 6e C R; 3 F 5e F R (b); 4 R 3e D (c); 5 F 6e C R; 6 F 6e R; 7 R 2e D; 8 R 2e F (f); 9 F 5e C D (g); 10 R pr. P; 11 R 2e F (h).

NOTES. (a) Dans la position présente, la partie doit être remise, parce que votre Roi ne pourra plus se porter en avant de votre Pion, en supposant toutefois, que votre adversaire joue tous les coups exactement. (b) Il est essentiel pour lui de tenir son Fou à une certaine distance de votre Roi pour pouvoir donner échec, au cas que vous voulussiez jouer le Roi sur l'une des deux cases noires à côté de votre pion. (c) S'il avait couvert l'échec, vous auriez gagné la partie, en avançant votre Roi sur la case noire en face de son Fou. (d) S'il avait joué son Fou à la seconde case de la Tour de votre Roi, vous auriez gagné la partie, en jouant votre Tour à la seconde case du Cavalier de son Roi. (e) Si vous aviez avancé votre Roi, il vous aurait fallu retirer par un échec du Fou. (f) S'il eût joué tout autre coup, il aurait perdu la partie. (g) Dans cette position, votre Pion se trouve forcé. Votre Roi ne pouvait plus avancer sans couvrir votre Tour. (h) Lorsqu'on reste avec un Fou contre une Tour, il faut conduire son Roi au plus vite dans le coin de l'échiquier, qui n'est pas de la couleur du Fou; c'est la seule place où l'on peut l'assurer du refait.

NAISSANCES

A Montréal, le 29 de janvier dernier, la dame de Joseph Ducloux, félicité, une fille.

A Montréal, le 11 du courant, la dame de Joseph Ethier, commis-marchand, une fille.

LES OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable. Consultation de plus habiles Docteurs de Paris pour les cas difficiles et pour toutes les maladies. Montréal, et dans les principales Pharmacies.

MANUFACTURE DE VINAIGRE DE MONTREAL, No. 41, RUE BONSECOURS. PRIX A L'EXPOSITION DE CENTENAIRE A PHILADELPHIE ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

Nous, les médecins soussignés, pratiquant à Montréal, avons assisté à l'analyse chimique du vinaigre de M. Michel Lefebvre. D'après les différentes expériences qui ont été faites, nous avons été pleinement convaincus que ce vinaigre n'est pas falsifié ni adulteré; il est de meilleure qualité que n'importe quel vinaigre importé, et nous le recommandons spécialement pour l'usage des familles comme étant parfaitement pur et n'ayant aucune propriété nuisible.

Table listing names of medical professionals: G. Lassier, M. D., P. E. Picault, M. D., H. Trudel, J. G. Bibaud, C. F. Painchaud, H. Pelletier, J. L. Leprohon, E. Robillard, C. Ricard, R. Gariépy, J. A. Crevier, M. Ethier, Jos. Gagnon, M. Meunier.



Chemin de fer Canadien du Pacifique. Soumissions pour Grader, Ponts, Poser les lisses, etc.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et enveloppées: "Soumissions pour le chemin de fer du Pacifique," seront reçues jusqu'à midi de VENDREDI, le 1er jour de MARS prochain, pour les travaux nécessaires au parachèvement de cette partie de la Branche de Pembina du Chemin de fer Canadien du Pacifique, qui s'étend depuis la station de Saint-Boniface vers le sud jusqu'à la frontière internationale à Emerson, une distance de 63 milles.

Pour les plans, les spécifications, les quantités, les formules de soumissions et autre information, s'adresser au Bureau de l'Ingénieur-en-chef, Ottawa, et au Bureau de l'Ingénieur du District, Winnipeg.

Les entrepreneurs sont avertis que nulle soumission ne sera prise en considération, à moins qu'elle ne soit faite conformément aux formules imprimées, et dans le cas de raison sociale, qu'elle ne soit accompagnée de la signature et indiquant l'occupation et la résidence de chaque membre d'icelles.

Pour la due exécution du contrat, un dépôt en valeurs de cinq pour cent du montant entier du contrat sera requis.

La soumission doit être accompagnée de la signature de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, qui consent à se porter cautions pour l'accomplissement fidèle de ces conditions aussi bien que de l'exécution convenable des travaux compris dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas, toutefois, d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 février 1878.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY. Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscretions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué.

ON SE DEMANDE OU EST LE JOLI MAGASIN DE MODES ET DE MARCHANDISES DE GOUT. JOS. ROY, 573, RUE STE. CATHERINE, A l'Enseigne du Chapeau Rouge.

ANTI-GOUTTEUX BOUBÉE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF spécial, autorisé, présenté à l'Académie de Médecine de Paris et breveté en 1840. GOUTTE ET RHUMATISMES Soulagés instantanément les douloureux et guéris radicalement.

EM. TERQUEM Commissionnaire en Marchandises (Ex-représentant des Editeurs Français à l'Exposition de Philadelphie) 12, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE THE COOK'S FRIEND NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Epiciers respectables.

ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC. Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

PREMIER COURS. Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. DEUXIÈME COURS. Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique.

TROISIÈME COURS Partie théorique. Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

J. A. CHAPLEAU, Secrétaire de la Province de Québec. 9-4-52-168

AVIS! Canadian Mechanics' Magazine AND PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada.

THE CANADIAN MECHANICS' MAGAZINE, Conjointement avec le Illustrated Family Friend

LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR, 5 et 7, RUE BLEURY, MONTREAL.

AU CLERGÉ LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre.

NOUVEAU PROCÉDÉ. PHOTO-ELECTROTYPE. La Cie. Burland-Desbarats, Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME Gravures sur bois, ou Photographies, convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques.

BOTANIQUE Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA, à l'usage des maisons d'éducation, par l'abbé J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

MÉDAILLE EXPOSITION - PARIS 1875 Pâte Codéine Tolu Zed Le Sirop et la Pâte du Dr Zed procurent un calme rapide dans les cas d'irritations de poitrine ou des pneumonies, bronchites, coqueluches, rhumes, catarrhes, etc.

ABEL PILON & Cie. 33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Littéraire & Musical, POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à

M. E. DANSEREAU, 17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTREAL, Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puissance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS 8-11-52-98.

L'OPINION PUBLIQUE Seul Journal Français Illustré publié en Amérique,

DOÑNE EN PRIME A SES ABONNÉS, CETTE ANNÉE

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT DE S. E. Mgr. CONROY, DÉLÈGUE APOSTOLIQUE EN CANADA.

Ce superbe portrait, lithographié sur papier de luxe 15 1/2 par 21 pouces, et d'une exécution artistique irréprochable, est maintenant prêt et sera donné, d'ici au 1er juillet 1878, à tout nouvel abonné qui paiera d'avance.

Le Portrait seul vaut la moitié de l'abonnement.

S'adresser aux bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

AGENTS DEMANDÉS.

On demande deux hommes instruits, parlant le français et l'anglais, ayant quelque connaissance de la propagation pour les journaux, et des capacités littéraires qui leur permettraient d'écrire l'histoire des paroisses, villes et villages de la Province de Québec, pour servir comme agents spéciaux pour un journal français très-populaire publié en Canada.

FAITES USAGE DU SIROP EXPECTORANT, DE L'ELIXIR TONIQUE et du SIROP DES ENFANTS du Dr. J. EMERY CODERRE, 64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER. Vendre chez tous les Pharmaciens.

"L'INTENDANT BIGOT," PAR JOSEPH MARMETTE. Brochure de 94 pages grand svvo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.